

N° 62

L'ami de Rezé

Septembre 2010 / Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé / participation : 3 €

Sommaire

Le mot du Président – Michel Kervarec	Pages 1 à 8
Le quartier portuaire antique de Rezé : données récentes – Ophélie de Peretti ... et ses collègues	Pages 9 à 10
La Roche-Ballue et les vicomtes de Rezé – Michel Kervarec	Pages 11 à 12
Mariage de 1810 Suite ... impériale – Liliane Biron	Pages 13 à 22
1832 – La guerre de Marie-Caroline, duchesse de Berry – Michel Kervarec	Pages 23 à 32
Radiographie du bourg de Rezé – Yves Lostanlen	Pages 33 à 38
La trace des Monti en Toscane – Jean Seutein	Pages 39 à 45
La contrebande du tabac en Basse-Loire sous l'Ancien Régime – Michel Kervarec	

L'éditorial

Le mot du Président

Ce numéro du bulletin de notre association présente une originalité ou plutôt une nouveauté : nous y traitons de l'époque gallo-romaine à travers les fouilles faites à Rezé.

Au conseil d'administration, personne n'était en mesure d'aborder ce thème, beaucoup trop pointu, et c'était très dommage car – comme nous le savons tous – la présence gallo-romaine est fortement attestée localement.

Nous nous sommes adressés à l'archéologue municipale, Ophélie de Peretti, pour qu'elle nous aide à combler ce manque. Avec l'accord de ses collègues, elle a donc fait une synthèse de l'état des recherches dans un texte que nous reproduisons ici.

Pour la période médiévale, j'apporte quelques explications à ce qui est raconté dans un article du journal Presse-Océan daté du 30 juin. Il y est question d'un manoir de la Roche-Ballue – aux confins actuels de Bouguenais et de la Montagne – qui aurait été le siège de la vicomté de Rezé. Ce fut effectivement le cas aux 15^e et 16^e siècles.

Jean Seutein se penche, de son côté, sur les traces laissées à Florence par la famille de Monti dont un membre, Bernardo, quitta cette ville pour venir s'installer à Nantes au milieu du 16^e siècle : origine des Monti de Rezé. Jean Seutein a été aidé par son ami monsieur Brangolo, qui s'est rendu sur place ainsi que par notre ami Yves Lostanlen

Ce dernier, dans un autre article, aborde un thème plus proche de nous à travers une radiographie du bourg de Rezé.

Liliane Biron, pour sa part, continue son étude sur l'état-civil rezéen il y a 200, ans à travers un cas de mariage.

Quant à ce qui me concerne, outre ce qui a été vu plus haut, je traite de deux autres points.

1° Je commente une étude faite par l'historien Vincent Bugeaud, relative à la contrebande du tabac en Basse-Loire au 18^e siècle, parue dans le bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes.

2° Je reprends un document que j'ai utilisé pour mon ouvrage « Rezé au 19^e siècle » en le citant quasi intégralement. Il se rapporte à la tentative de soulèvement de l'ancienne « Vendée militaire » par la duchesse de Berry en 1832.

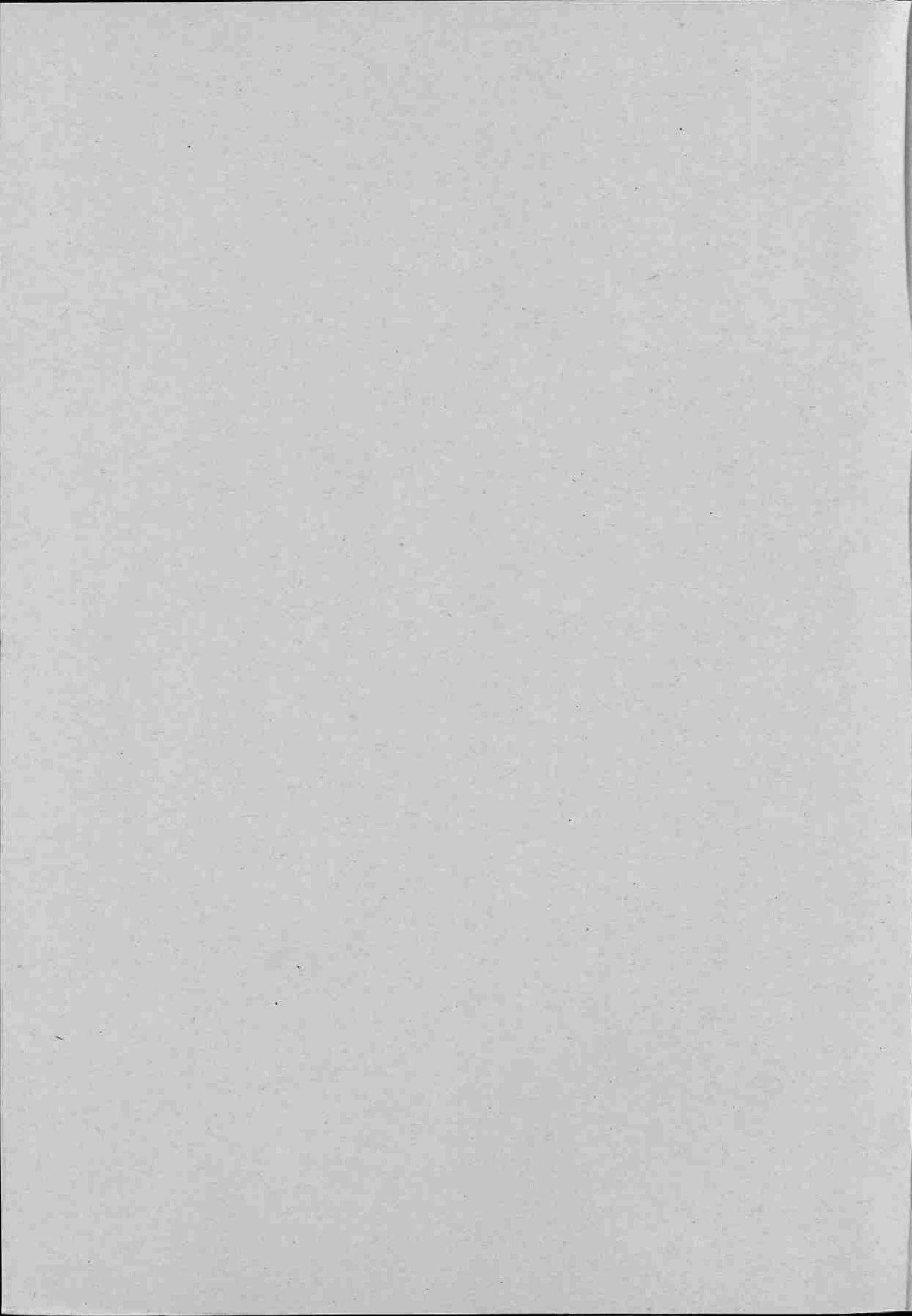
Les deux numéros suivants de notre bulletin seront spéciaux. Nous y reproduisons « Un long chemin et des sentiers escarpés ». Il s'agit des souvenirs de Marcel Thomazeau, né en 1922 à Saint-Lumine-de-Coutais, installé peu après avec les siens au village des Rouleaux en Bouguenais, puis à la Haute-Ile et enfin rue de la Sermonière à Rezé. Le numéro 63 sera donc consacré aux souvenirs de l'enfance et de l'adolescence de ce vieux Rezéen, aujourd'hui Marseillais.

Le numéro 64 abordera une période plus grave : la guerre avec l'engagement dans la résistance communiste dès le début de 1941, l'exécution par les nazis de son frère Félicien – d'un an son aîné – en 1943, sa propre déportation à Mauthausen, d'où il ne serait pas revenu sans le dévouement de ses camarades.

Les récits de vie liés à Rezé sont toujours les bienvenus, mais celui de Marcel Thomazeau est vraiment d'un très grand intérêt.

En attendant de vous le faire découvrir, nous vous souhaitons de trouver du plaisir à lire le bulletin présent.

Le président
Michel Kervarec



Le quartier portuaire antique de Rezé : données récentes

INTRODUCTION GENERALE

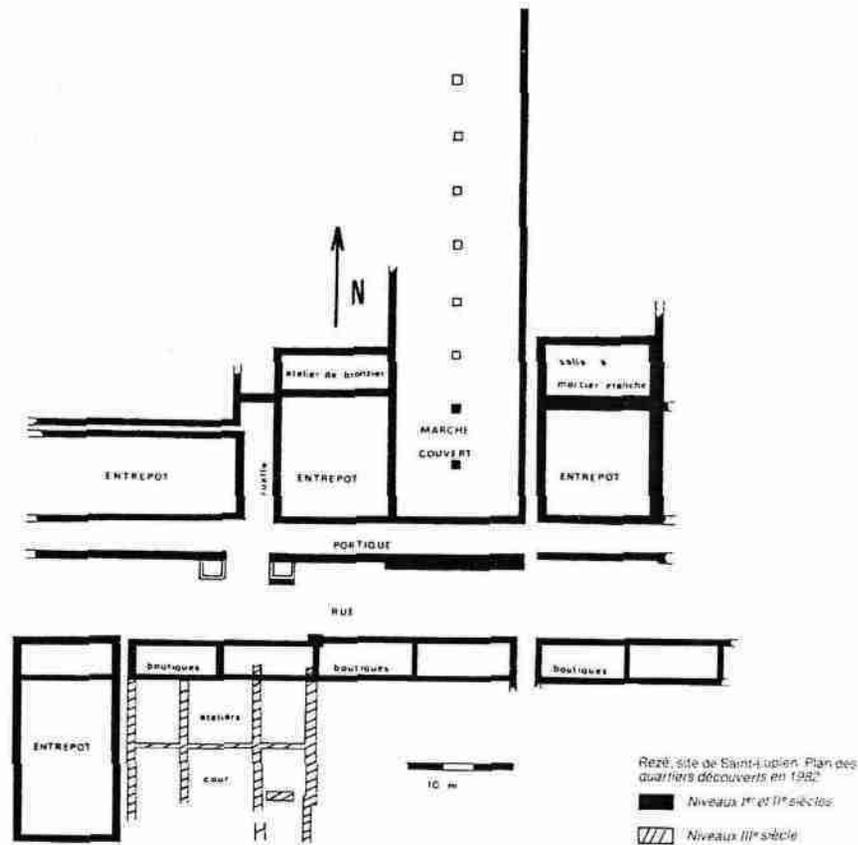
La commune de Rezé, localisée au fond de l'estuaire de la Loire, se situe en rive sud du fleuve, face à la ville de Nantes. La Loire constitue en ce lieu, à l'époque romaine, une frontière certes naturelle mais également politique et administrative entre deux provinces, la Lyonnaise au nord et l'Aquitaine au sud, et entre deux cités, celle des Namnètes et des Pictons.

Il semblerait que les Pictons aient connu une extension de leur territoire jusqu'à l'estuaire de la Loire du fait de l'aide qu'ils auraient fournie à César (*De Bello Gallico, III, 9-16*) au moment de sa conquête, en particulier dans sa lutte contre

la coalition armoricaine menée par les Vénètes, peuple de l'antique Morbihan.

Entre son débouché dans l'Océan atlantique et la ville de Nantes, le cours de la Loire n'a cessé d'évoluer au fil des siècles suivant des dynamiques à la fois longitudinale et transversale, qui relèvent non seulement du temps long de l'environnement mais aussi du temps social, c'est-à-dire des aménagements mis en œuvre par l'homme.

Dès les années 1980, des programmes scientifiques de grande envergure ont été menés à Rezé en particulier avec les recherches de J.-R. Le Nezet, S. Deschamps, J. Pascal et L. Pirault.



Relevé simplifié des vestiges mis au jour dans les années 1980 (J.-R. Le Nezet et P. André)

QUELQUES GENERALITES SUR LA VILLE ANTIQUE DE *RATIATUM*

Ratiatum est bien une agglomération pictonne, placée en bordure du fleuve, à un carrefour de voies terrestres et à un point de rupture de charge des navigations fluviale et maritime. L'espace urbain se met en place dès la période augustéenne.

La ville antique se développe le long de l'axe fluvial sur au moins 50 ha pour la partie fortement urbanisée, qu'il faut probablement doubler en prenant en compte les quartiers suburbains.



En grisé, l'emprise de la ville antique de Rezé
et en pointillé les limites actuelles de la commune (J. Drouet - Ville de Rezé)

Dès les années 10/30 de notre ère, une trame urbaine relativement régulière quadrille l'espace urbain. Chaque îlot est progressivement urbanisé, au fil des besoins.

Grâce aux fouilles menées depuis les années 1960, les archéologues ont repéré des secteurs aux fonctions assez spécifiques tels qu'un quartier doté d'un *fanum* — modeste temple public —, un quartier artisanal, un quartier résidentiel et un quartier portuaire. C'est bien le port de commerce, découvert dans les années 1980, qui concentre la vie économique et sociale de cette agglomération antique.

Le secteur portuaire de Saint-Lupien était en effet déjà bien documenté par des fouilles qui, pour les plus anciennes remontent à la fin du XIX^e siècle, et par d'autres qui se sont développées entre 1982/1986 et qui avaient déjà permis de reconnaître là un quartier à vocation artisanale et commerciale. Dans ce contexte déjà bien documenté, il est question d'une part de fouiller de manière extensive un quartier urbain et d'autre part d'analyser ses relations avec la Loire qui le jouxte au Nord (et qui s'est retirée aujourd'hui à plus de 500 m).

C'est pourquoi, un programme de recherche a été lancé depuis 2005 sur la question du lien entre *Ratiatum* et le fleuve.

L'équipe principale de recherches s'appuie sur Rémy Arthuis (géomorphologue, Inrap¹), David Guitton (céramologue, Inrap), Jimmy Mouchard (Ater², Université de Nantes), Martial Monteil (maître de conférences en archéologie antique), Ophélie de Peretti (archéologue, Ville de Rezé) et Pascal Rieunier (archéologue, Archéoloire). Cette équipe pluri-institutionnelle permet une approche pluri-disciplinaire du quartier portuaire.

Les fouilles menées avant 2005 avaient notamment permis de mettre au jour le quartier d'entrepôts de Saint-Lupien, qui a fait l'objet d'une restauration partielle.



Vue partielle des entrepôts gallo-romains restaurés avec, à l'arrière, la chapelle Saint-Lupien
(T. Mézerette - Ville de Rezé)

Les recherches en cours visent à identifier les rythmes de l'évolution d'un quartier urbain, à caractériser les aménagements portuaires qui lui sont associés et, enfin, à étudier la dynamique fluviale et les liens qu'elle entretient avec l'agglomération.

¹ Inrap : Institut National de Recherche en Archéologie Préventive

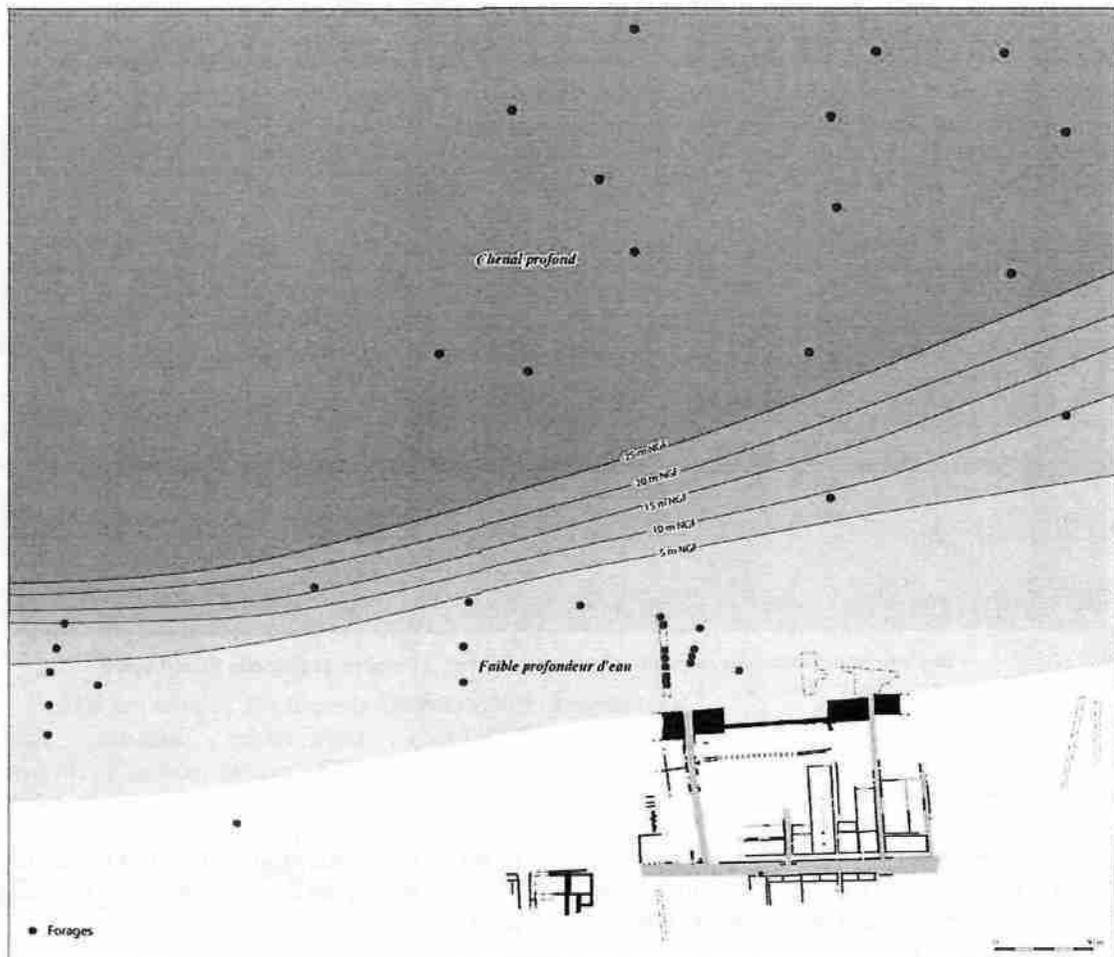
² Ater : Assistant Temporaire d'Enseignement et de Recherche

LE QUARTIER PORTUAIRE

La fouille programmée, qui sert également de chantier-école ouvert chaque année à une trentaine d'étudiants en Histoire ou en Archéologie de l'Université de Nantes ou de celle de Rennes, a permis d'explorer à ce jour plus de 5000 m².

Les études géomorphologiques ont permis de restituer une terrasse naturelle qui descend en pente douce vers un chenal principal

éloigné d'une centaine de mètres. Cette configuration topographique est propice à la mise en place d'une zone d'échouage et de déchargement de marchandises depuis des bateaux à fond plat. Paradoxalement, elle entraînera également un rapide comblement à la fin du III^e siècle, en lien avec une modification du régime fluvial, qui a pu contraindre à déplacer la fonction portuaire dans un autre secteur de la ville antique encore inconnu aujourd'hui.



Restitution de la configuration du fleuve au moment de l'apogée du port de *Ratiatum* au IInd siècle

(Rémy Arthuis - Inrap)

Quatre phases d'urbanisme ont pu être à ce jour identifiées sur ce port antique.

1. Les années 20-50 de notre ère

Cette première phase d'urbanisation se caractérise par la mise en place des principaux axes de circulation avec en particulier une rue axée ouest-est et des rues secondaires tournées vers le fleuve, axées sud-nord.

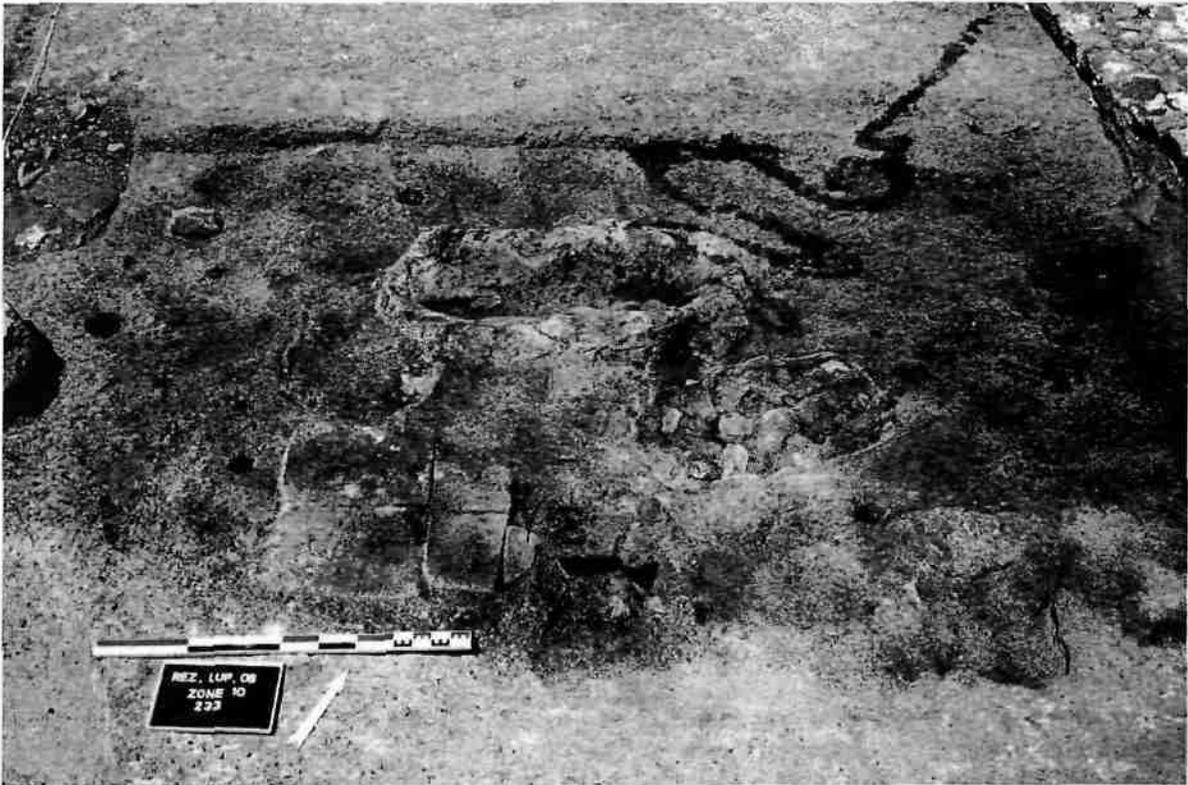
Au sein de cette trame urbaine, s'implantent des constructions à vocation artisanale.

Pour exemple, certaines de ces installations sont en lien avec une modeste activité sidérurgique qui se présente sous la

forme de petits foyers dont les bords sont rougis par le feu, associés à des aires de travail composées de pierres ou de tuiles posées à plat. L'ensemble était protégé par une couverture peut-être végétale reposant sur des poteaux dont on retrouve les trous d'ancrage.

Il semble donc que ces structures ne soient pas insérées dans un bâtiment.

En parallèle, et au droit de la rupture de pente qui marque le contact avec le lit majeur de la Loire, des premiers aménagements sont pressentis grâce à la découverte de multiples pieux en bois, qui pourraient correspondre à des restes d'appontements.



Foyers à vocation sidérurgique et leurs aires de travail

2. Les années 50-100

Tandis qu'une partie du bâti existant subsiste, les premiers entrepôts portuaires sont construits sur des fondations de schiste au moment où la berge commence elle aussi à être aménagée.

La rue principale ouest-est large de 6 à 7 m est alors longée par un portique de circulation et reliée à une rue secondaire sud-nord qui se poursuit jusqu'aux aménagements de la berge.

Une série de grands bâtiments se met en place, assurant le stockage des marchandises acheminées dans le port sans que l'on puisse déterminer précisément leur nature.

Des carrières d'extraction de schiste et de gneiss ont également été mises au jour. Leurs fronts de taille suivent la veine naturelle du substrat géologique placé à 45° par rapport à la pente naturelle sud-nord. Elles sont abandonnées dans les années 50/80 de notre ère et leur exploitation est sans doute en lien avec la construction des entrepôts et des aménagements de berge. De fait, il y a là un lien entre chantier de construction et extraction des matériaux qui constitue une étude en cours.

Peu après le milieu du I^{er} siècle, la berge est réaménagée par le biais d'un large mur en pierre sèche qui, au contact des rues, est renforcé par d'imposants caissons qui s'avancent vers la Loire. Ces derniers ont probablement été utilisés comme plateformes techniques dans le cadre des opérations de chargement et de déchargement des marchandises. L'ensemble a été reconnu sur 150 m de long sans qu'aucune limite n'ait été à ce jour définie.

Le mur de berge, construit en dalles de schiste, disposait d'une élévation qui peut être estimée à plus de 3,50 m de hauteur, et se faisait selon toute vraisemblance suivant un système en trois espaliers.

Au débouché des rues, ce mur s'élargit sous la forme d'imposantes constructions de forme quadrangulaire qui débordent vers le nord et le fleuve, et au sein desquelles la découverte d'une longue poutre en chêne et la mise en évidence de trous d'ancrage de poutres verticales permettent de restituer une construction mixte (pierre sèche et bois) subdivisée en plusieurs caissons.

3. Les années 100-150

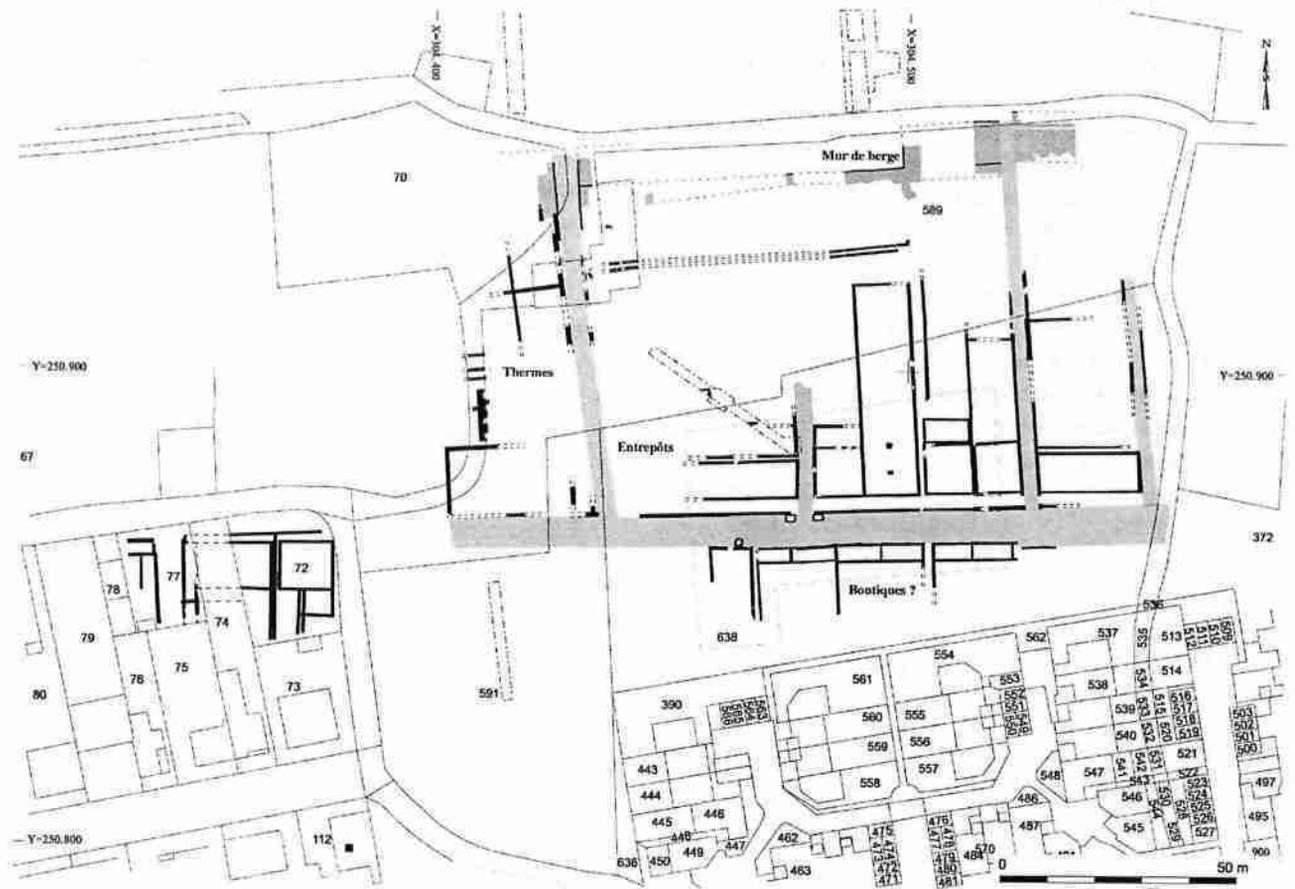
- Les entrepôts

L'ensemble du quartier, tout au moins au nord de l'artère est-ouest, est radicalement réaménagé dans le courant des années 100-150.

Des entrepôts occupent désormais tout l'espace bâti et sont caractérisés par des murs dont les parements à moellons de granite sont liés au mortier. Une partie d'entre eux a été figée par la mise en valeur de la portion de site fouillée dans les années 1980. Paradoxalement, les fondations des bâtiments de cette période sont les mieux conservées tandis que la plupart des sols qui y sont associés ont disparu sous l'action des labours.

Les entrepôts sont orientés est-ouest ou sud-nord et fonctionnent par groupe de deux ou trois séparés ou non par un passage d'échelle (espace vide entre deux murs formant une limite de propriété).

Le plus grand bâtiment reconnu a pour dimensions intérieures une largeur de 11 m pour une longueur de 44 m et une enveloppe extérieure de 12,2 x 45,3 m. La surface utile de l'entrepôt est d'environ 500 m². La pente du substrat, relativement importante dans ce bâtiment, nous invite à y restituer plusieurs niveaux de sol. Les marchandises qui y étaient déposées ne sont pas identifiées et par son type de plan et ses dimensions, cet entrepôt pouvait tout aussi bien servir de chai que de bâtiment de stockage de céréales.



Plan simplifié des vestiges gallo-romains du site Saint-Lupien (mise à jour 2009)

4. Le III^e siècle

La première moitié du III^e siècle de notre ère semble marquée par l'abandon progressif du quartier, dans le même temps où le mur de berge est réaménagé et équipé d'une rampe artificielle. Le quartier des entrepôts est déserté selon toute vraisemblance passé le milieu du III^e siècle (bien que quelques rares tessons signalent une fréquentation des lieux jusque dans le courant du V^e siècle). L'entrepôt principal est, à cette période, réaménagé en une construction à caractère technique qui emploie des fragments de colonnes probablement issus d'une construction publique antérieure.

Cependant, les récentes fenêtres ouvertes ont mis au jour des éléments bâtis et funéraires qui peuvent témoigner d'une continuité d'occupation, mais avec des fonctions urbaines bien différentes, depuis la période mérovingienne et jusqu'au XVI^e siècle.

CONCLUSION

Le quartier exploré, et qui le sera encore dans les trois ans à venir, permet l'approche globale d'un site portuaire avec les trois entités fondamentales à la compréhension d'un port, ici exceptionnellement accessibles à savoir l'espace de navigation, les aménagements de berge et la zone de traitement et de stockage des marchandises, qu'il est rare de pouvoir appréhender d'un seul tenant.

Les investigations se poursuivront, à raison d'une campagne annuelle de 5 à 7 semaines, jusqu'en 2012 et, dès 2010, un décapage mécanique important a ouvert de nouvelles problématiques telles qu'une nécropole médiévale reliée à la chapelle Saint-Lupien ou encore un bâtiment public thermal antique qui devront être prochainement ajoutées à la question du port fluvial antique.

Auteurs : Rémy Arthuis, David Guitton,
Jimmy Mouchard, Martial Monteil, Ophélie de
Peretti et Pascal Rieunier — Juillet 2010

La Roche-Ballue et les vicomtes de Rezé

Par Michel Kervarec

Parmi nos amis, un certain nombre lit le quotidien Presse-Océan et ils n'ont pas manqué de parcourir, le 30 juin dernier, un article intitulé « Logé chez le vicomte de Rezé », avec cette précision : « Cette demeure, située à la Roche-Ballue, date au bas mot de 1404 ».

Quelques uns ont pu être surpris. Effectivement, au sein de ce village, existe toujours un très ancien manoir, restauré par ses propriétaires actuels, et qui appartient aux successeurs de la famille de Rezé, fondatrice de la vicomté.

Au 14^e siècle, la Bretagne connut une des guerres intestines les plus dévastatrices de son histoire, ceci pour la succession au trône ducal.

D'un côté était le camp de Jean de Montfort, allié aux Anglais, de l'autre, le camp de Charles de Blois, de la famille de Penthièvre, allié aux Français. Le conflit commença en 1341 et il est parallèle à la "Guerre de 100 ans" en France. Les chefs des deux camps ne virent pas la fin du conflit dont la première phase se termina en 1364 avec la bataille d'Auray. Charles de Blois et une bonne partie de ses chevaliers y trouvèrent la mort. Sylvestre III de Rezé était un proche de Charles et, dix ans plus tôt, alors que celui-ci était Outre-Manche, prisonnier des Anglais, il avait même obtenu un sauf-conduit pour lui rendre visite. Était-il à Auray ? En tout cas, nous n'en trouvons plus trace. Par contre, nous savons que son vassal, Briand Maillard, seigneur de la Maillardière, y était.

En 1365, le traité de Guérande avait mis fin aux hostilités, le parti de Montfort triomphait. Mais la guerre reprit de plus belle. Elle se termina à nouveau par la victoire du parti de Montfort et le second traité de Guérande en 1381.

Dès 1365, le duc Jean IV de Montfort avait donné l'ordre de raser les forteresses

des vaincus. Il en fut ainsi à Rezé où disparurent toutes les fortifications.

Seul un des vassaux de Sylvestre, le seigneur de la Maillardière, conserva son château-fort (rasé au 19^e siècle), ceci pour des raisons que nous ignorons. Les vaincus furent désormais obligés de se contenter de manoirs ou châteaux sans fonctions militaires.

A Sylvestre III avait succédé Sylvestre IV de Rezé, décédé en 1406. Son fils, Martin I^{er}, prit la suite. Il ne résidait pas à Rezé où il n'avait conservé pour tout logement qu'une grosse maison du bourg. Il s'agit de l'ancien presbytère rue Georges Grille, très transformé.

La guerre avait tout détruit à Rezé. Même l'église et la chapelle Saint-Lupien n'étaient plus que ruines. Ceux qui avaient survécu aux massacres reconstruisirent leurs maisons. La famille de Rezé, elle, s'éloigna et commença à vendre ses possessions.

En 1404, on voit apparaître Jehan de Saint-Gilles qui se dit « seigneur de Rezé et de Pont-Rousseau » pour des terres situées à Saint-Jean-de-Boiseau (qui incluait l'actuelle commune de La Montagne).

Il convient de se méfier du titre que se donnaient les seigneurs. Jehan de Saint-Gilles ne possédait pas la vicomté. On doit noter qu'il avait combattu dans le parti de Montfort. Il avait même été l'ambassadeur de Jean de Montfort auprès du roi de France Charles IV.

Au milieu du 15^e siècle, Martin II de Rezé allait liquider toutes les possessions que ses ancêtres avaient en Bretagne et se retirer en bas Poitou où il était aussi seigneur de Saint-Fulgent, la Merlatière, etc.

Au pays nantais, il possédait aussi la seigneurie de Briord en Port-Saint-Père. Elle fut vendue en 1452 à Jean Labbé, seigneur de la Rochefardière. L'année suivante, c'est la vicomté de Rezé elle-même qu'il vendit à Guillaume de Saint-Gilles qui possédait déjà, par son père, la seigneurie vassale de Beaulieu en Saint-Jean-de-Boiseau. Les Saint-Gilles établirent dès lors le siège de la vicomté à la Roche-Ballue.

Ce Saint-Gilles là combattit aux côtés de Jeanne d'Arc.

Sa fille Marie épousa Jean de Trévécac en 1459. Le manoir de Trévécac se situait à Escoublac (La Baule).

Les Trévécac et leurs héritiers Guémadeuc devaient maintenir le centre de la vicomté à la Roche-Ballue mais ils avaient bien d'autres fiefs et n'y faisaient probablement que de courts séjours.

Dans l'article de Presse-Océan, il est indiqué que les armes de Trévécac, bien que martelées (sous la Révolution ?) se reconnaissaient encore sur la cheminée.

Michel Kervarec

PATRIMOINE. Cette demeure située à la Roche-Ballue date au bas mot de 1404

Logé chez le vicomte de Rezé

Ouvrier à la retraite, Jean-Luc Giraudet vit son rêve depuis qu'il a racheté ce manoir.

Jehan de Saint-Gilles, Françoise de Trévécac, François de Guémadeuc... Quand il cite ses prestigieux prédécesseurs, Jean-Luc Giraudet a les yeux qui brillent. Ouvrier à la retraite, ce Montagnard a racheté une ancienne demeure des vicomtes de Rezé, située dans le village de la Roche-Ballue. « Ce quartier est maintenant à cheval sur Bouguenais et La Montagne. Autrefois, la Roche-Ballue était un port important du domaine » précise Jean-Luc Giraudet, intarissable sur l'histoire de son manoir.

Le blason des Trévécac

Entre changement de seigneurs, conflits et autres crues de Loire, cette bâtisse a eu une vie mouvementée depuis sa construction en 1404. « Et quand je l'ai achetée, en 1974, c'était une pension », témoigne l'actuel propriétaire, âgé de 62 ans. Fréquentée par les ouvriers de la carrière voisine, cette auberge a longtemps traîné une réputation sulfureuse. Mais il y a pire aux yeux de Jean-Luc Giraudet : « Le manoir n'était pas entretenu. Les murs étaient noirs à



Jean-Luc Giraudet et sa compagne Anita Fortuneau devant la colossale cheminée d'époque, joyau de ce manoir.

couse de la fumée des cuisines ». Amoureux des lieux, il saisit une occasion de racheter la demeure. « Il a

« Même si elle n'est pas classée, cette demeure est remarquable »

fallu tout nettoyer, remettre en état l'escalier d'époque et les parquets... » détaille-t-il.

Et de montrer fièrement son joyau : une colossale cheminée en pierre ornée d'un blason.

Des coffres-forts cachés

« Il a été gratté à la Révolution mais on devine encore les armoiries du chevalier de Trévécac », souligne-t-il, au milieu d'un salon décoré de meubles de la renaissance espagnole.

Le retraite se plaît encore à

découvrir les secrets de cette bâtisse. « J'ai trouvé des niches dans certains murs, elles devaient servir de coffre-fort », s'enthousiasme le féru d'histoire. Une passion que Jean-Luc Giraudet partage volontiers avec les promeneurs, aiguillés par les guides qui évoquent le village et son manoir. « Même si elle n'est pas classée, cette demeure est remarquable », conclut-il. Autant

faire découvrir au plus grand nombre ». ■

E.M.

REPÈRES

La Roche-Ballue

Le village, à ne pas confondre avec l'ancienne carrière, se trouve à cheval sur Bouguenais et La Montagne. Un panneau sur le pignon indique le manoir.

Presse-Océan mercredi 30 juin 2010

Mariages de 1810 Suite ... impériale !

Par Liliane Biron

Quand j'ai fait un tour dans les registres d'état civil de 1810 et en particulier celui des mariages... je ne connaissais pas le décret impérial du 25 mars 1810 ! Et puis, au détour d'une recherche sur le site GENEANET j'ai fait sa connaissance ! Rezé n'a pas été directement concerné mais j'ai trouvé amusant d'en faire mention deux cents ans après.

Voilà : l'Empereur

Napoléon 1^{er} se marie cette année 1810 avec Marie-Louise d'Autriche nièce de Marie Antoinette. Gai, gai marions-nous. Il veut partager son bonheur avec le peuple et le 23 mars 1810 il décide par décret d'accorder 600 francs par canton à une jeune fille méritante qui se mariera avec un ancien militaire ayant fait au moins une campagne ... napoléonienne. 6000 dotations sont prévues. Là où ça se corse, si j'ose dire, c'est que le mariage doit avoir lieu le 22 avril soit 3 semaines après celui de Napoléon prévu le 1^{er} avril. Branle-bas de combat dans les cantons. Les autorités se mettent à la recherche d'un militaire retraité et d'une jeune fille de bonnes mœurs pour l'épouser. Déjà Napoléon avait montré des dispositions de marieur en voulant unir ses militaires avec des jeunes filles de la noblesse pour tenter de réconcilier les royalistes avec le nouveau régime (voir le livre de Michel Kervarec déjà cité). Les autorités locales : maires, curés, juges de paix des cantons de démenèrent pour trouver les candidats adéquats dans un délai si court !

Dans le canton de Vigory en Haute-Marne ils se réunissent le 7 avril et trouvent le candidat en la personne d'un ancien militaire de 38 ans « qui s'est toujours bien comporté depuis sa retraite, s'étant distingué par la pureté de ses mœurs »... le futur idéal ! Reste à lui trouver une compagne. Ils pensent à une jeune fille de 25 ans aussi de cette commune « qui a toujours tenu une conduite pure et

régulière ». Ils la convoquent avec sa mère (son père est décédé). Les deux femmes écoutent les autorités leur présenter les conditions ; elles acceptent le "marché". L'affaire est rondement menée le temps presse mais l'histoire ne donne pas la date exacte de ce mariage express !

En Loire-Inférieure certains de ces mariages ont été recensés : à Nantes, Blain, Le Croisic, Nort-sur-Erdre, Saint-Père-en-Retz, Savenay et d'autres encore sans doute puisqu'il y a une soixantaine de cantons, mais tous ont-ils été "pourvus" ? Avis aux généalogistes amateurs !

Pour le canton je n'ai rien trouvé mais je n'ai pas "épluché" mai 1810 (certains mariages ont été célébrés plus tard que la date fatidique du 23 avril).

Pour Rezé il a bien un mariage le 23 avril : celui de Jacques Erias 23 ans natif de Saint-Hilaire-de-Chaléons, marin domicilié à Cheix-en-Retz avec Marie-Gabrielle Gratien 24 ans, fille de marin, domiciliée à Trentemoult, mais aucune allusion à un quelconque passé militaire, ni à cette manne de 600 francs. Et puis ce couple aura un enfant un mois après son mariage, donc pas vraiment dans les normes requises !

Allons faire un tour dans les autres registres de Loire-Inférieure voir comment les autorités ont résolu le problème.

A Blain, ce sont Jacques Gagneux, militaire en retraite, né à Riaillé le 17 février 1785 et Perrine Bernardeau née en 1792, fille d'un marchand de la commune, qui ont la faveur des édiles. Après les formalités d'usage, le maire écrit : « *Après que chacun d'eux aient répondu séparément affirmativement et avec les expressions qui témoignent leurs respects et leur amour pour notre incomparable souverain et son auguste épouse et aussi leur vive reconnaissance* » Rien que ça !

Au Croisic, c'est le 7 mai qu'Urbain Nollet 36 ans ancien militaire natif d'Ambillon en Indre et Loire et Julienne Montfort 36 ans et demi (!) native de Batz

convolent. Pas d'allusion à la rente mais des témoins assez prestigieux : un contrôleur des douanes impériales, le sous-commissaire de l'inscription maritime et le capitaine de la 56^e compagnie de canonniers garde-côtes commandant l'arrondissement.

A Nort-sur-Erdre, Pierre Rialland, ex militaire et laboureur de 38 ans passés né à Nort et y demeurant et Françoise Gastard, marchande de 41 ans, sont dans les temps : pile le 22 avril ! « lesquels futurs ont été, en exécution du décret impérial du 25 mars dernier, choisis par arrêté de la commission nommée à cet effet du 19 courant pour être mariés en commémoration du mariage de leurs majestés impériales et royales ». Les témoins par contre sont très nombreux : en plus des frères et beaux-frères des mariés, on y rajoute Gaschignard, maire d'Héric, Tiret, adjoint du maire de Casson, Tripon, maire de Petit-Mars, Foucaud maire de Touches, Boissière juge de paix et Messieurs de la garde-nationale. Le texte est sobre mais la liste de témoins est exceptionnelle sans parler de la demi-page de signatures de tous ces messieurs !

A Saint-Père en Retz, c'est le dimanche 29 avril que convolent Jean Boulais, laboureur de 28 ans né au Clion et demeurant à Saint-Père ex-militaire désigné « pour être doté conformément aux dispositions du décret impérial du 25 mars dernier et Françoise Guitton fille de confiance de 28 ans née à Saint Brévin et demeurant à Saint-Père. La deuxième publication n'a pas eu lieu « en vertu de la dispense délivrée au nom du gouvernement par le procureur impérial ». Nécessité fait loi ! Là aussi en plus des témoins de la

famille assistent à la cérémonie : « divers fonctionnaires publics présents à la cérémonie de la Rosière instituée en l'honneur du mariage de monsieur l'Empereur avec l'archiduchesse d'Autriche et dont le mariage est le seul motif ». Suit là aussi une demi-page de signatures : celle hésitante d'un témoin de la famille suivie de celles plus affirmées du maire, du curé et 16 autres signatures. C'est le seul maire qui fait allusion à une « rosière » !

A Savenay, mariage le 10 mai du « sieur Pierre Livinec marchand, militaire retraité, choisi par la commission nommée en vertu de l'article 5 du décret impérial du 25 mars dernier suivant le procès-verbal rapporté le 16 avril aussi dernier et doté en faveur de l'auguste mariage de sa majesté l'empereur et roy ». Le marié est âgé de 30 ans et la mariée Julienne Martine Even 27 ans, fille de confiance native de Savenay et domiciliée paroisse Saint-Nicolas de Nantes. Là aussi dispense des secondes publications. « Déclarés mariés en présence de Mrs : Anne Etienne Harmand auditeur au conseil d'état, sous-préfet de Savenay, François Magouet président du tribunal civil de 1^{ère} instance à Savenay, Pierre François Le Pelletier procureur impérial près du même tribunal et Blaise Jean Desfault rentier, château de Touchelais en cette commune »

Fermez le ban !

Liliane Biron



1832- La guerre de Marie-Caroline, duchesse de Berry

par Michel Kervarec

En préparant la conférence consacrée à Edouard de Monti pour le 27 avril, j'ai ressorti un numéro de la Revue du Bas-Poitou de l'année 1950, achetée un jour chez un bouquiniste. On y trouvait, en effet, un article de Paul Bruzon intitulé : « Le dernier garde du corps de la duchesse de Berry », ce qui nous concernait. La duchesse vaincue et fugitive, venant de Pont-Saint-Martin, était effectivement obligée de passer par Rezé, plus précisément au Genétais, au Chêne-Creux et aux Trois-Moulins avant de gagner Pont-Rousseau et Pirmil.

Résumons donc quelle fut son aventure au pays nantais, très courte en réalité. Rappelons que deux familles rezcéennes, les Monti et les Bascher se sont jointes à sa tentative de soulèvement des populations de l'Ouest en 1832. Un des Bascher devait y laisser la vie. Joseph, Edouard, Alexandre et Alexis de Monti, quatre fils de Joseph de Monti, maire de Rezé de 1820 à 1830, participèrent à l'affaire.

Le roi Charles X avait été chassé du trône par la révolution de juillet 1830. Aux yeux de ses partisans, son successeur devait être le jeune duc de Bordeaux, son petit-fils – un jeune enfant – fils du duc de Berry, assassiné, et de la duchesse, née Marie-Caroline de Bourbon-Sicile. Celle-ci aurait alors été régente.

Mais il en fut autrement. La révolution porta sur le trône Louis Philippe d'Orléans, un cousin aux idées libérales, unanimement détesté comme usurpateur par les partisans des Bourbons.

Marie-Caroline et ses enfants avaient trouvé refuge en Angleterre. Esprit romanesque, peu au fait des réalités, trompée par les ultras de son parti qui l'assuraient que les populations du Midi et de l'Ouest de la France se soulèveraient si elle venait se mettre à leur tête, elle entreprit de passer aux actes, malgré l'opposition de l'ex-roi Charles X et des plus réalistes parmi les partisans des Bourbons.

Elle gagna l'Italie pour y préparer son affaire.

Dans l'Ouest, les ultras, nostalgiques de la Vendée militaire se préparaient. Sur le papier fut constituée une armée avec, à sa tête, des Charette, La Rochejacquelin, Cathelineau, Cadoudal, etc. Le vieux maréchal de Bourmont en avait été nommé le chef suprême. Pour la Vendée et le sud du pays nantais, Charles-Athanase de Charrette était chargé d'organiser les 3^e corps d'armée

assisté de deux aides de camp. L'un d'eux était Edouard de Monti ; tout juste sorti de l'Ecole de cavalerie de Saumur avec le grade de sous-lieutenant.

Le comité royaliste de Nantes était placé sous la houlette d'un ancien des guerres de Vendée, Charles de Kersabiec, châtelain de la Marionnière en Pont-Saint-Martin.

Le commissaire civil pour l'Ouest était Achille Guibourd, avocat à Chateaubriant.

Une des premières actions des conjurés fut de tenter de soulever leurs partisans à l'école de cavalerie de Saumur, tâche confiée à Edouard de Monti et Amédée de Kersabiec, fils de Charles, tout juste sortis de l'établissement. Le complot échoua.



Marie-Caroline Duchesse de Berry
1832

Monti et Kersabiec, identifiés, durent désormais se cacher.

Fin avril 1832, Marie Caroline avait débarqué clandestinement en Provence. On l'avait assuré que des milliers de personnes seraient à ses côtés. On lui avait aussi fait croire que les soldats transitant par Marseille feraient de même. Or, il n'y eut que quelques escarmouches entre ses partisans et les forces que Louis-Philippe avaient détachées dans la région. Pas de quoi inquiéter véritablement le nouveau pouvoir.

La duchesse aurait dû se poser quelques questions après cet échec mais les ultras continuaient à lui faire miroiter la situation dans l'Ouest, tout acquis à sa cause, selon eux. Elle continua donc sa route.

De Saintes, elle gagna la Vendée avec le passeport de madame de Villeneuve-Bargemont et traversa ce département.

A Montaigu, elle changea d'équipage et réserva une voiture pour Nantes. Elle était accompagnée des comtes de Lorge et de Mesnard. Nous étions le 17 mai 1832.



**Le comte de Mesnard,
premier écuyer de la duchesse**
(musée des Arts Décoratifs de Bordeaux)

A la sortie de Montaigu, elle demanda au cocher de faire un crochet par le manoir de la Preuille en Saint-Hilaire-de-Loulay. Commença la guerre de Marie-Caroline. C'est effectivement là qu'elle avait rendez-vous avec Nacquart, propriétaire des lieux, commandant la division de Montaigu, Charette et Guibourg.

Le soir, ce dernier, accompagné de madame Nacquart, revêtue des vêtements que la duchesse avait à son arrivée, prit la route de Nantes. Le cocher, que l'on avait pris la peine de saouler, ne remarqua rien.



**Achille Guibourg, commissaire civil des provinces
De l'ouest, accrédité par la duchesse**
(musée Dobrée, Nantes)

Le lendemain matin, la duchesse apparut habillée en jeune paysan et demanda qu'on l'appelle Petit-Pierre. Menée par Charette, toujours accompagnée par Mesnard, elle partit pour Bellecour en Montbert. En traversant la Maine au sud de Remouillé, elle tomba à l'eau mais sans dommage.

A Bellecour, le groupe était attendu par Edouard de Monti et Prévost de Saint Mars.



Comte Edouard de Monti 1832

A la Preuille on avait décidé de fixer la prise d'armes au 24 mai. Or, nous étions le 18, ce qui laissait peu de temps pour se préparer.

592 Châteaux de la Loire-Inférieure - MONTBERT - Château de Belle-Cour (Côté Nord)
Servit de refuge à la Duchesse de Berry en 1832



A Bellecour, dans la nuit, arriva Edouard de Kersabiec, frère d'Amédée. Il apportait un message du marquis de Coislin qui commandait au nord de la Loire dans la région de Blain. Il demandait la suspension de la prise d'armes, estimant que les populations n'étaient pas prêtes. Mais la duchesse n'était pas réceptive à ce genre de propos et ceux qui l'accompagnaient non plus. Le lendemain, elle quitta Bellecour pour le village dit Chez Marc (souvent indiqué la Chaimare) en Geneston.

Là lui parvint un message du maréchal de Bourmont qui annonçait son arrivée. Edouard de Monti reçut l'ordre d'aller le chercher.

Comme il se doit dans la clandestinité, Marie-Caroline changeait continuellement d'hébergement. Elle quitta Chez Marc pour le Magasin, à l'Ouvrardière en Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, non loin du bourg de Saint-Colomban, puis, le lendemain, ce fut le Meslier en Legé entre ce bourg et celui de Rocheservière.

Non loin de là, au manoir de la Grange en Saint-Etienne-de-Corcoué, six chefs

importants de son parti, dont Nacquart, celui qui l'avait reçu à la Preuille, se réunissaient. Ils rédigèrent une adresse à la duchesse où ils reprenaient à leur compte les remarques du marquis de Coislin. La population n'était pas prête et on allait à l'échec. Il fallait absolument reconsidérer la prise d'armes.

Outre Nacquart, signèrent Goulaine, Jasson, Le Maignan et Cornulier. Ils conseillaient à Marie-Caroline d'aller se réfugier à Nantes.

La duchesse était ébranlée quand arriva une dépêche en apparence venant de Toulon, assurant que tout le Midi s'était soulevé pour sa cause. C'était un faux mais il allait trop dans le sens de ce qu'elle pensait pour se méfier. Plus question de faire machine arrière.

Le lendemain arriva Bourmont. La duchesse et lui décidèrent de repousser la prise d'armes au 5 juin.

Malheureusement pour eux, le contordre n'arriva pas partout à temps, tant s'en faut et, le 24 mai, dans la plus complète confusion, dans la région de Vitré, le Maine, l'Anjou, les Deux-Sèvres, etc., les

légitimistes déclenchèrent les hostilités. Ils n'avaient pu mobiliser qu'une partie des personnes prévues. Beaucoup se rendaient compte que la partie était perdue d'avance et étaient restés à la maison. L'échec était total.

Au sud de Nantes, on se préparait pour le 3 juin. Edouard de Monti rejoignit Marie-Caroline au Moulin-Etienne en Saint-Philbert-de-Grandlieu. On avait adjoint à cette dernière une dame de compagnie, Eulalie de Kersabiec, sœur de Amédée et Edouard. Charette et ses amis suggèrent que les deux femmes aillent se réfugier à la métairie de la Brosse en Saint-Colomban pour le début des opérations. Elle était tenue en ferme par un homme sûr, Georges Jeanneau.

La désorganisation était totale, ce d'autant plus que plusieurs faux contrordres circulaient avec une signature de Bourmont parfaitement imitée.

Le 3, au nord de la Loire, seule ou presque la division d'Ancenis bougea repoussant le 31^e de Ligne jusqu'à Candé. Mais c'était une victoire sans lendemain et, isolé, la Rochemacé, le chef de la division, dut se résoudre peu après à dissoudre celle-ci. Le Morbihan et l'Anjou n'avaient pas bougé.

Au sud de la Loire, la Vendée vit se lever quelques bandes mais qui ne firent guère plus. A la Pénissière, grosse ferme située entre Clisson et Montaigu, une quarantaine de personnes se virent cernées par trois compagnies du 29^e. Les insurgés se défendirent pendant neuf heures puis, pour la plupart, parvinrent à décrocher à la faveur de la nuit.

A Vallet et Maisdon, les rassemblements furent très vite dispersés par la troupe. La seule vraie bataille eut lieu au Chêne en Vieilleville, de part et d'autre de la petite rivière l'Issoire, où 800 partisans des Bourbons avaient pu se regrouper avec, parmi eux, les quatre frères Monti et, à leur tête, Charette.

La Compagnie nantaise, qui devait fournir 250 personnes, ne pouvait en présenter que 56. Le combat devait forcément se finir par un échec et, en fin de compte, une débandade complète. Athanase de Charette et Edouard de Monti, comme la plupart des chefs, parvinrent à s'échapper

du traquenard. Les deux hommes gagnèrent la Petite Vergne en Saint-Jean-de-Corcoué où ils revêtirent des vêtements civils, puis Charette se dirigea vers la Brosse en Saint-Colomban où Marie-Caroline devait se trouver.

Laissons parler Paul Bruzon qui, dans sa jeunesse, (sans doute dans les années 1890) a bien connu un des derniers témoins de cette affaire. Pierre Doré, de La Chevrolière. Il raconte :

« Le 9 juin 1832, la duchesse de Berry, fugitive, traquée et résolue à mettre fin à son héroïque mais folle équipée, passa la nuit à la ferme de la Haute-Ménantie, située près du village de la Bauche-Tue-Loup, en Pont-Saint-Martin, avant d'aller se cacher à Nantes en attendant de pouvoir s'embarquer pour l'Angleterre.

Elle s'était reposée la veille à la métairie du Logis-de-Tréjet, commune de la Chevrolière, après avoir dû quitter en toute hâte la ferme de la Brosse cernée par les philippistes. Le Logis-de-Tréjet appartenait alors à une ardente légitimiste, madame Vassal. Mon père en devint propriétaire par la suite. Je dois à cette circonstance d'avoir connu Pierre Doré, le dernier garde du corps de Marie-Caroline.

Dans mon enfance, Pierre Doré était un grand vieillard très droit, aux traits fortement burinés, à l'épaisse chevelure d'une blancheur de neige.

Tous les jours et par n'importe quel temps il descendait au marais pour y passer de longues heures, chapelet en main et le regard fixé sur l'horizon.

C'est là et dans cette attitude que je retrouve ma mémoire.

Le récit qu'il faisait volontiers des événements auxquels il avait été mêlé diffère un peu, dans les détails, des versions consacrées par l'Histoire sur la foi des rapports de police et de chroniqueurs qui n'en furent point les témoins directs. Je le crois plus proche de la vérité et c'est pour cette raison que je le relate, ici, sans en rien changer. Cela m'est d'autant plus facile que je n'ai pas besoin ou si peu, d'en corriger l'expression. Pierre Doré avait toujours aimé fréquenter les prêtres et les instituteurs, et il avait pris à leur contact l'habitude d'un français assez correct,

surtout quand il abordait un sujet à son avis trop exceptionnel, trop digne de respect, pour être traité en patois.

Écoutons-le :

« Mon père exploitait la métairie du Logis en association avec Auguste Jeanneau, son beau-frère et le frère de Georges Jeanneau, le fermier de la Brosse. Nous vivions tous en bonnes relations et pareillement avec nos parents, les Pouvreau de la Haute Ménantie et les Doré du Moulin Robert. Les quatre maisons n'en faisaient quasiment qu'une. Françoise Pouvreau était ma promise. Nous devons nous marier dès le retour de la paix.

« Depuis pas mal de temps déjà, s'était ajouté du nouveau à nos besognes habituelles. Indépendamment des bœufs à toucher, des vaches à conduire au marais ou à panser aux étables, des soins aux vignes, aux labours, il fallait maintenant refaire ce qu'avaient déjà fait les anciens, quarante à cinquante ans plus tôt, monter la garde, porter des papiers, recueillir des renseignements.

« Les papiers, c'était surtout l'affaire des filles. Elles les cachaient dans les ourlets de leurs cotillons ou sous le serretête de leurs calines. Le reste me regardait. J'avais vingt-deux ans, bons pieds, bons yeux, bonnes oreilles ! Pourtant, ce fut mon père qui vint me réveiller, le 8 juin, avant le jour, dans la grange où je m'étais couché vers minuit, après une tournée au bord de la rivière³, sans y avoir d'ailleurs rien vu de suspect.

« Lève-toi, Pierrot, me dit-il. Madame et les messieurs ne sont plus en sûreté à la Brosse. Georges est venu nous prévenir. Vas vite les chercher. Vous les amènerez jusqu'ici.

« Georges Jeanneau m'attendait à la maison. Le temps de passer ma culotte et ma veste et je l'avais rejoint. Nous partîmes mais dûmes nous arrêter à une portée de fusil des bâtiments de la Brosse déjà occupés par la troupe.

« Madame et mademoiselle de Kersabiec, sa fidèle compagne, « ma bonne Eulalie » comme elle avait coutume de l'appeler, étaient cachées dans un fossé

profond mais heureusement à sec, derrière une mouche de bois. Un peu plus loin, sous une retombée épaisse de viorne et de chèvrefeuilles, se trouvaient le général de Charette, monsieur de Ménard, monsieur de Brissac, monsieur de la Chevasnerie et le jeune Yacinthe de la Robrie. Celui-ci ne savait pas encore que sa jeune sœur, la pauvre petite Céline de la Robrie avait été tuée la veille d'un coup de fusil stupidement tiré par un gendarme. Il devait l'apprendre seulement deux jours après, en arrivant chez lui, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

« Madame nous accueillit comme des sauveurs et pourtant nous avions encore fait si peu de choses pour elle ! Comme il faisait frais, elle voulut absolument nous faire boire une lampée d'eau-de-vie à même la gourde qu'elle portait en bandoulière.

« Il importait de s'éloigner de la Brosse au plus vite, aussi nous mîmes nous tous en route sans tarder.

« Notre retraite n'éveilla heureusement pas l'attention des soldats et cela malgré qu'un failli chien se mit à nous aboyer aux chausses.

« La voyette que nous avions dû prendre et où nous marchions tous à la file indienne longeait une haie derrière laquelle se tenait une sentinelle dont la baïonnette brillait à travers les branches. La Providence voulut bien que cet homme ne se détournât pas et pourtant nous passâmes si près de lui que la fumée de sa pipe faillit faire éternuer Madame.

« Bientôt cachés par un boqueteau, nous nous sentîmes enfin plus à l'aise. Nous n'étions pourtant pas encore à bout de nos peines. Il fallut traverser une grande pièce de seigle. Madame portait des espèces de petits souliers découverts à très hauts talons. Elle se tournait les pieds au devers des sillons.

« - Donne-moi le bras, me dit elle.

« Et alors nous avons marché tous les deux, bras dessus bras dessous comme à la noce.

« Les portes du Logis se trouvèrent fermées. Notre maîtresse était à Nantes et elle avait donné congé à tous les domestiques. Impossible de rentrer.

³ L'Oignon, tributaire du lac de Grand-Lieu. Son embouchure marécageuse et fort large sépare les terres de Tréjet des bois de Cérant en Saint-Aignan

« Après un assez long conciliabule à l'abri d'un massif de lauriers, la duchesse de Berry décida que son escorte était trop nombreuse et qu'il fallait se séparer. Le général et ces messieurs partirent donc de leur côté par le chemin qui s'appelle encore aujourd'hui le chemin de la Baillée. Ils devaient s'égailler par la suite dans le marais et tenter l'impossible, les uns pour remonter jusqu'à Nantes après avoir traversé la Loire à hauteur de Bouguenais, les autres pour gagner Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Nous sûmes plus tard qu'ils avaient réussi et que tous étaient sains et saufs.

« Quant à la Duchesse et à mademoiselle Eulalie, Georges et moi reçûmes mission de les conduire jusqu'à la métairie de chez nous.

« Madame s'assit sur la pierre du foyer. Elle était lasse et elle avait très faim.

« Ma mère décrocha une poêle à frire pour faire une omelette.

« - Je vais casser les œufs, dit Madame.

« Et elle les cassa ma foi aussi bien que n'importe quelle bonne ménagère du pays.

« Mademoiselle de Kersabiec était moins adroite. Ayant entrepris de les battre dans une pône à lait, elle en fit sauter partout sur elle.

« Madame éclata de rire.

« On n'aurait jamais cru une femme traquée et susceptible de tomber d'un moment à l'autre entre les mains des argousins lancés à sa poursuite.

« L'omelette cuite, tout le monde se mit à table et personne ne manqua d'appétit.

« Après sa part d'omelette, Madame mangea des noix avec une bonne tartine de beurre frais. Elle but au pichet comme nous autres.

« C'est pendant ce repas que j'ai le mieux vu la duchesse de Berry. On m'a souvent demandé comment elle était de corps et de visage. De corps, petite et mince, un peu l'allure d'un jeune garçon. C'est peut-être pour cela qu'elle avait pendant quelque temps porté culotte et répondu au surnom de Petit Pierre. Le général de Charette lui avait fait renoncer

à ce déguisement trop connu et qui ne trompait plus personne. De visage, la duchesse de Berry n'était pas jolie, mais gracieuse et si franchement gaie ! Même aux pires moments, cette gaieté là, irrésistible et contagieuse, dissipait toutes les inquiétudes de ses compagnons et leur redonnait confiance.

« Etait-ce là un signe d'insouciance, de légèreté de caractère ? Je crois plutôt à une attitude voulue, à une façon raisonnée d'être bonne. Elle ne se reconnaissait pas le droit d'imposer ses soucis à ceux qui se dévouaient pour elle.

« Voilà comment j'ai vu la duchesse de Berry et le souvenir que je garde d'elle. Maintenant avait-elle les traits irréguliers et louchait-elle, comme je l'ai lu depuis ? Peut-être ne l'ai-je pas remarqué, peut-être en ai-je perdu la mémoire, comme aussi de sa prétendue claudication ? Je crois bien pourtant qu'elle tirait un peu la jambe droite.

« Nous venions de finir de manger, quand arrivèrent Alexandre Pouvreau et Françoise, ma promise.

« Ils apportaient d'assez fâcheuses nouvelles. Les philipparts étaient au village de la Michèlerie.

« - C'est-à-dire à moins d'un quart d'heure d'ici, expliqua mon père à Madame, et il ajouta :

« - Il n'est plus possible à Votre Altesse de passer la nuit ici.

« - Où aller ? demanda-t-elle.

« - Chez nous, à la Haute-Menantie, répondit Françoise.

« Il était alors environ trois heures de l'après-midi.

« Nous prîmes le chemin du Grand-Fief.

« Derrière les bâtiments de la borderie de Bergerac, alors inhabitée, s'étendait un vaste champ de genêts où nous avions l'intention d'attendre la nuit avant de poursuivre plus loin. Bien nous en prit ; sans cette précaution, nous tombions en plein sur une colonne gouvernementale venant de Nantes et qui cantonna ce soir-là au bourg de chez nous.

« Madame et mademoiselle de Kersabiec étaient très lasses. Cette longue pose leur fit du bien. Elle d'endormirent.

Nous dûmes les réveiller pour nous remettre en route.

« *La nuit tombait déjà ; si bien qu'Alexandre fit grand peur à Madame. Bien malgré lui, le pauvre gars.*

« *Il fermait la marche quand elle l'aperçut sans le reconnaître au moment où il passait un échelier à une demie portée de fusil derrière nous.*

« *- Nous sommes traqués, dit elle.*

« *- Non, rien à craindre, c'est mon frère qui efface les marques des talons de Votre Altesse, expliqua Françoise.*

« *- Maudits talons ; je voudrais bien pouvoir changer de chaussures, dit alors la princesse en riant de sa méprise.*

« *Rendues à la Haute-Menantie, ni elle, ni mademoiselle de Kersabiec ne voulurent rien prendre. Elles étaient à bout de forces et demandèrent à se coucher sans tarder.*

« *La mère Pouvreau les installa dans la chambre des filles. Auguste, Alexandre et moi devions monter la garde à tour de rôle. Personne ne vint nous déranger. Vers deux heures du matin seulement, les chiens jappèrent. C'était des hommes de Montbert, Alexandre Binet et Jean Pichaud, qui ramenaient chez lui, à la Bauche-Tue-Loup, monsieur Bruneau de la Souchais, blessé deux jours plus tôt au combat du Chêne.*

« *Le vendredi 9, point ne fut besoin de réveiller Madame et mademoiselle de Kersabiec. Elles se levèrent avant le soleil. Toutes les deux avaient bien dormi.*

« *Madame mit une robe de futaine appartenant à Françoise et se coiffa d'un bonnet de linge à ma cousine, Mariette Doré. Des sabots rembourrés de foin remplacèrent ses malencontreux souliers à hauts talons. Mademoiselle Eulalie s'habilla elle aussi en paysanne – Toutes les deux s'amuserent beaucoup de leur déguisement comme si ç'avait été pour une fête et non pour affronter un des plus grands dangers de leur existence –*

« *On dit généralement que Françoise et Mariette accompagnèrent seules la duchesse de Berry jusqu'à Nantes. C'est une erreur. J'en étais moi aussi.*

« *Maîtresse Pouvreau nous trempa la soupe avant notre départ, une soupe maigre, aux navets et aux pommes de terre, à cause du vendredi.*

« *Madame la trouva très bonne et en redemanda.*

« *Ce fut à ce moment-là qu'elle donna à chacune de mes cousines une croix et une chaîne d'or. J'eus pour ma part une bourse dont les pièces nous servirent plus tard, à Françoise et à moi, pour monter notre ménage.*

« *De la Haute-Menantie à Nantes, la route était alors plus longue qu'aujourd'hui et Madame n'avait pas l'habitude de marcher en sabots. Il lui arriva ce qui fatalement devait arriver ; elle eut vite les pieds écorchés, aussi dûmes nous faire de nombreuses haltes pour lui permettre de se reposer. Nous nous appuyions alors à la barrière d'un champ en ayant l'air de causer comme si nous venions de nous rencontrer.*

« *Ainsi faisons-nous, non loin du Chêne-Creux, quand passa un gars de Passay qui rentrait chez lui son congé en poche, car il venait de terminer son service militaire. Un peu pris de boisson, il se planta tout droit devant Madame et la dévisagea avec insistance.*

« *- Je ne te connaissais pas cette cousine-là, me dit-il ?*

« *Je devais apprendre plus tard qu'il avait parfaitement reconnu la duchesse de Berry.*

« *Il ne fut pas le seul à la reconnaître. La police de Louis-Philippe devait pourtant mettre cinq mois à la découvrir et encore n'y serait-elle peut-être jamais arrivée sans l'intervention d'un misérable mouchard, un étranger ; chez nous, personne n'aurait voulu manger de ce pain là.*

« *Nous devions en avoir encore plusieurs fois la preuve.*

« *Passé le Chêne-Creux, des hommes du village de la Vincée, tout proche, comme vous le savez, de la Bauche-Tue-Loup, nous dépassèrent.*

« *- Veilles bien sur tes poulettes. Les soldats de la barrière de Pirmil regardent aujourd'hui de très près la figure des filles, me cria l'un d'eux.*

« *Cet avertissement effraya Mariette et Françoise.*

« *- Oh, Madame, vos jambes sont trop blanches, elles vont vous trahir, dit ma promise.*

« Les jambes de Madame n'étaient pas en effet aussi hâlées que celles de ses deux compagnes.

« - Pierre va les brunir, décida-t-elle.

« J'obéis en les frottant avec de la gace prise au fond du fossé de la route, un peu humide à cet endroit là. Ma main tremblait. Songez donc, caresser les mollets d'une princesse ! Pas besoin d'en faire autant à ceux de mademoiselle Eulalie, car elle était très brune.

« L'entrée à Nantes se passa mieux qu'on n'aurait pu le craindre. Et pourtant, là, encore, Madame fut certainement reconnue.

« - Caches tes mains, ma belle enfant ; lui dit un vieux sergent, chef de poste à la barrière de Pirmil.

« Il me semble voir encore sa figure, sa moustache blanche et ses yeux pleins de malice.

« Jusque dans l'armée, un tas de braves gens n'auraient donc jamais voulu prêter la main à l'arrestation de la duchesse de Berry, malheureuse et proscrite.

« Les chefs partageaient à ce point de vue l'opinion de la troupe. Nous fûmes croisés, chaussée de la Madeleine, par un capitaine de voltigeurs. C'était le futur général Mellinet. Lui aussi reconnut Madame mais se garda bien d'en parler à personne. Lui-même devait me le dire plus tard, à une époque où en parler n'avait plus d'importance. Il venait alors souvent, invité par notre maître, chasser la sauvagine sur les marais de Tréjet et j'étais devenu pousseur de yole.

« Madame marchait maintenant sur le pavé de Nantes avec un naturel surprenant et même sans la moindre difficulté apparente. Ses pieds écorchés ne lui faisaient plus mal, affirmait-elle.

« Une marchande de fruits l'interpella au coin d'une porte cochère.

« - Eh, jeunesse, aide-moi donc à décharger mes paniers, demanda-t-elle.

« - Avec plaisir, grand-mère, lui répondit la duchesse.

« La vieille lui donna une pomme en remerciement. Elle y mordit à belles dents.

« Je lui fis mes adieux sur le pont de la Rotonde.

« - Sois toujours bon garçon et rends ta femme heureuse me dit-elle.

« Je crois lui avoir obéi.

« Françoise et Mariette devaient conduire Madame et mademoiselle de Kersabiec chez les parents de celle-ci, dans la rue du Château, et me rejoindre ensuite aux Trois-Moulins pour nous en revenir chez nous.

« Exactes au rendez-vous, elles me racontèrent comment tout s'était heureusement terminé malgré une grosse imprudence de Madame.

« Elle avait absolument voulu rentrer dans un magasin, rue de la Poissonnerie, pour leur acheter à chacune une pièce d'étoffe en dédommagement des robes et des bonnets qu'elle ne pouvait pas leur rendre.

« Après l'avoir quitté, Françoise et Mariette étaient allées à l'église Sainte-Croix allumer un cierge devant l'autel de la Sainte Vierge ».

Ici se terminait le récit de Pierre Doré.

A Nantes, Marie-Caroline passa la nuit du 9 au 10 juin à l'hôtel de la famille de Kersabiec, 8, rue Haute du Château. Mais il était nécessaire de ne pas s'y attarder, les Kersabiec étant très surveillés. On lui trouva un logement au 3 de la même rue (actuelle rue Mathelin-Rodier) chez les demoiselles du Guini.

C'est là qu'elle allait être arrêtée, suite à une dénonciation, le 7 novembre 1832. La maison avait été fouillée de fond en comble sans qu'on n'y trouve rien de compromettant, mais on laissa deux gendarmes en faction. Ceux-ci s'avisèrent d'allumer un feu dans la cheminée du salon. C'est alors que leur parvinrent des appels de derrière la plaque de cheminée. Celle-ci enlevée, quatre personnes sortirent à quatre pattes d'un réduit. Il y avait là Mesnard, Guibourd, Stylite de Kersabiec (sœur des autres cités) et Marie-Caroline, tous un peu charbonneux.

L'équipée était finie. Après un court séjour au château de Nantes, la duchesse, accompagnée de Stylite, fut embarquée pour la forteresse de Blaye en Gironde.



« Vive Henri V » a crié la duchesse de Berry quand elle entra dans le château de Nantes, au bras du général Dermoncourt.

(Musée Dobrée, Nantes)

Athanase de Charette et Edouard de Monti, qui étaient encore à Nantes, n'avaient plus de raison d'y rester. Grâce à la complicité d'un capitaine de Trentemoult, ils prirent place dans des fûts sensés contenir des pommes de terre, et le bateau mit le cap vers Jersey, étape vers l'Angleterre.

A Blaye, l'affaire tournait en vaudeville. Marie-Caroline était enceinte et ne pouvait plus le cacher. Pour Louis-Philippe, c'était plus qu'il n'en espérait pour la déconsidérer.

A l'extérieur, on se démenait pour lui trouver un mari, Bourmont en particulier puis madame du Cayla, l'ancienne maîtresse de Louis XVIII. Il fallait quelqu'un qui ait séjourné à Massa en Italie à l'époque où elle s'y trouvait, c'est-à-dire avant son départ pour la Provence. On songea d'abord à M. de Ruffo, fils du prince de Castelcicala, mais celui-ci n'avait manifestement aucun intérêt pour la proposition. Le choix se porta finalement sur le comte Lucchesi-Pali, secrétaire à la légation de Naples auprès du roi de Hollande. Il donna son accord.

Un jésuite de Quimper, Jean-Louis de Leissègues, en religion le père de Rozaven,

en poste à Rome, certifia qu'il avait uni la duchesse au comte secrètement le 14 décembre 1831.



Le comte Hector Lucchesi-Pali
ou le « mari miraculeux »

(musée des Arts Décoratifs de Bordeaux)

Le 10 mai 1833, Marie-Caroline donna naissance à une fille (qui mourut en novembre). Le véritable père n'est pas connu. Jacques Vidal de la Blache, dans son ouvrage « Marie-Caroline, duchesse de Berry » écrit : « Ceux qui constatent, en comptant sur leurs doigts, que l'enfant ne peut qu'avoir été conçu dans la soupente nantaise des demoiselles de Guini doivent se contenter de la fable selon laquelle Marie-Caroline se serait offert, à la barbe du commissaire Joly et du préfet Duval, quelques jours de détente à La Haye. Après quoi elle serait retournée se faire enfermer au bord de la Loire ! Mais alors de qui est

cet enfant ? Les hommes fréquentant chez les Guini à l'époque n'étaient pas nombreux. Le nom le plus souvent cité est celui de Guibourd. Il mourra, très âgé, à Saint-Malo, discret ».

Louis-Philippe, pour ce qui le concernait, était définitivement débarrassé de son encombrante cousine. Le 5 juillet, un navire la ramena en Italie. Charles X et toute la famille royale la tinrent désormais à l'écart. Il la privèrent même de ses droits de mère. Les jeunes Henri et Louise lui firent retirés.

Michel Kervarec

Radiographie du bourg de Rezé en 1936

Par Yves Lostanlen

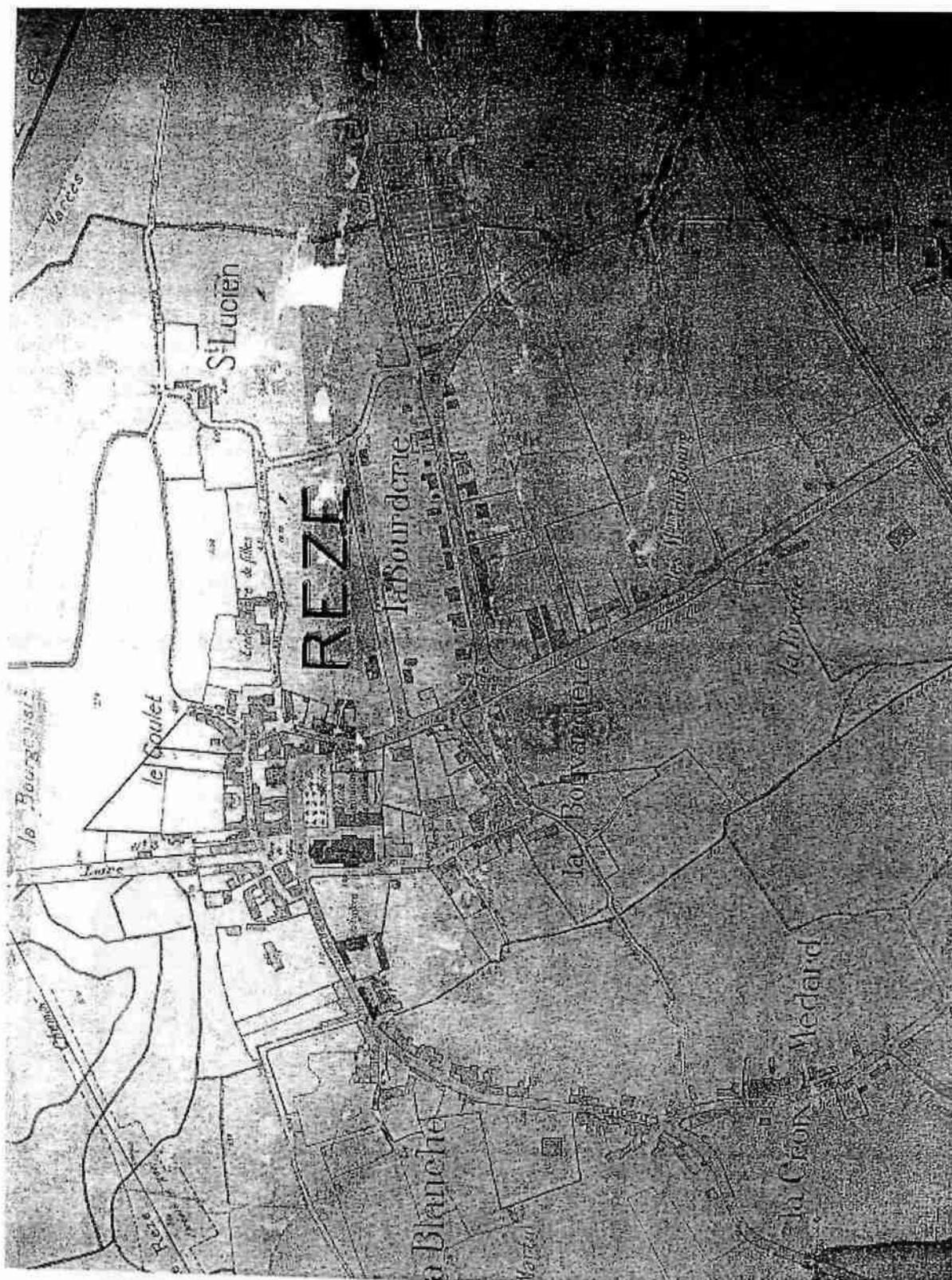
Pourquoi le bourg de Rezé et l'année 1936 ? A l'époque, le cœur historique de Rezé est une unité géographique bien identifiable, bordée par des limites qui n'ont pas varié depuis des décennies : le Seil au nord, le cimetière Saint-Pierre et la ferme de Saint-Lupien à l'est, des terres agricoles au sud et la Jaguère à l'ouest.

Le recensement général de la population en 1936 s'avère être le dernier réalisé avant la seconde guerre mondiale. La liste nominative des habitants est établie selon un certain nombre de dispositions dont quelques-unes sont à énoncer ici : « On procédera par maison ; dans chaque maison par ménage. On inscrira d'abord le chef de ménage, homme ou femme, puis la femme du chef, puis ses enfants s'il en a ; puis les ascendants, parents ou alliés,

faisant partie du ménage ; enfin les domestiques, les employés et les ouvriers qui vivent en commun avec la famille. » Sont également indiqués les années et le lieu de naissance, la profession et le nom de l'employeur. Tous ces éléments constituent des matériaux de première importance pour procéder à une analyse statistique.

La troisième raison du choix de l'année 1936, c'est la mémoire vivante, représentée par des rezécens, qui s'éclaire à l'évocation de noms de famille, pour leur donner chair et brosser quelques traits de leurs modes de vie. En l'occurrence, la collaboration de Jean Seutein, né en 1930 au bourg de Rezé, qui a complété ses souvenirs avec la complicité de quelques-unes de ses relations, s'avère particulièrement précieuse.





Source Archives municipales de Rezé

Le bourg, quartier de Rezé

En 1936, la commune compte 13.499 habitants, soit 5.738 de plus que 35 ans auparavant (8.761 habitants au recensement de 1901). La progression moyenne annuelle a été de 164 habitants alors qu'entre 1866 (7.423 habitants) et 1901, intervalle de 35

ans également, l'augmentation n'a été que de 38 habitants par an. Ce dynamisme démographique, constaté depuis le début du XX^e siècle pour la commune toute entière, ne concerne pas le bourg de Rezé proprement dit. En effet, sa population n'est passée que de 638 habitants en 1901 à 684 en 1936. En corollaire, si 352 maisons supplémentaires sont comptabilisées sur l'ensemble de la commune en 1936 par rapport à 1901, seules 12 ont été construites dans le bourg. Alors, un bourg vieillissant, sans avenir ? Mais les causes de son manque d'attractivité et de sa place déclinante dans un territoire qui mérite désormais le qualificatif de ville, ne sont pas l'objet de cette étude.

Alors, qui habite au bourg de Rezé en 1936 ? L'examen attentif de la liste nominative du recensement, en particulier des lieux de naissance des chefs de famille et des conjoints uniquement (1), c'est-à-dire de personnes âgées de plus de 20 ans à l'époque, confirme l'impression communément ressentie d'une population venue en nombre du pays de Retz et du nord-ouest de la Vendée. Toutefois, la diversité des communes d'origine, non seulement dans ces territoires de prédilection, mais aussi dans le reste de la Loire-Inférieure et de la Vendée ainsi que dans l'ouest de la France, surprend par son ampleur. Autrement dit, le brassage de population ne doit pas être sous-estimé à une époque imaginée trop vite comme portée à l'endogamie. Conséquence : puisque la population du bourg est restée

stable durant le premier tiers du XX^e siècle, beaucoup de jeunes rezéens et rezéennes ont quitté le bourg de leur enfance pour s'établir ailleurs, dans un courant aussi fort que celui qui portait des personnes natives d'autres communes à venir s'y installer.

La constellation des racines

La répartition des communes de naissance des 361 chefs de famille – hommes en très grande majorité, mais il y a parfois des femmes célibataires ou veuves – et de leurs conjoints est la suivante :

Rezé, pour 99 d'entre eux
Nantes, pour 41, étant précisé que ce chiffre inclut les personnes nées à Chantenay avant 1908, année de la fusion.

Bouguenais, pour 23, dont sans doute dans une large part issus du quartier des Couëts, si proche du bourg de Rezé

Une commune du pays de Retz, c'est-à-dire à l'ouest d'une ligne tracée de Rezé à Legé, hormis Rezé et Bouguenais bien sûr, pour 56 d'entre eux

Une commune du quart nord-ouest de la Vendée, délimité par 2 droites partant de Montaigu et de Saint-Gilles-sur-Vie et se coupant aux Essarts, pour 23.

Une commune du reste de la Vendée pour 11.

Une commune du nord de la Loire-Inférieure, hors Nantes, pour 33.

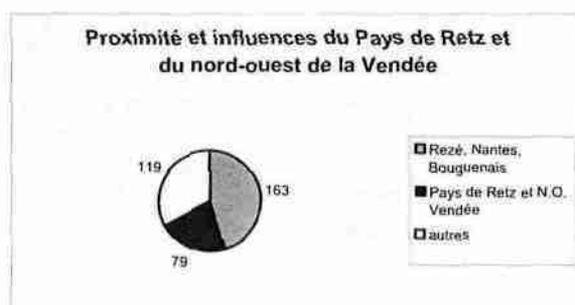
Une commune du vignoble nantais, c'est-à-dire, au sud de la Loire-Inférieure, à l'est de la droite Rezé / Legé, pour 14.

Une commune du Maine-et-Loire pour 6.

Une commune du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan pour 27.

Enfin, une commune dans une vingtaine d'autres départements pour 26.

Complètent la liste un réunionnais et un belge.

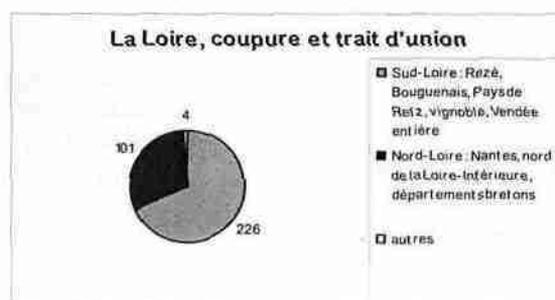


Quand on regarde d'un peu plus près le pays de Retz et le nord-ouest de la Vendée, on constate que les 56 viennent de 24 communes du pays de Retz, soit une sur deux de ce territoire et que les 23 vendéens du nord-ouest sont issus de 17 communes. Pour le reste de la Loire-Inférieure, 11 communes du vignoble et 25 du nord de la Loire ont fourni des habitants du bourg de Rezé en 1936, chefs de famille et conjoints. Les communes d'où viennent trois ressortissants ou plus, hormis Rezé, Nantes et Bouguenais, sont peu nombreuses. En voici l'énumération : Bourgneuf : 6 ; Legé : 3 ; Machecoul : 4 ; La Montagne : 3 ; Le Pellerin : 3 ; Pont-Saint-Martin : 5 ; Sainte-Pazanne : 4 ; Couffé : 3 ; Vertou : 3 ; Bois-de-Céné : 3. Le même constat d'éparpillement se fait sur le reste de la Vendée et dans les autres départements cités. Il n'y a donc pas eu d'exode rural clairement organisé vers Rezé, principale commune suburbaine de Nantes. Sans doute faut-il voir là une illustration des propos de Jacques Dupâquier affirmant que de 1911 à 1936, la population des communes françaises de moins de 2.000 habitants baisse et que le nombre des agriculteurs diminue de 800.000 (2)

A cette analyse qui démontre le caractère déterminant de la proximité dans le choix de la résidence par rapport au lieu de naissance (Nantes et Bouguenais) et l'attractivité de Rezé, porte de la grande ville, sur le pays de Retz et le nord-ouest de la Vendée, se greffent deux autres constats :

L'importance de la basse-Loire industrielle qui donne corps avant la lettre à la notion d'aire urbaine avec les nombreux nantais venus habiter au bourg de Rezé, si proche des chantiers navals.

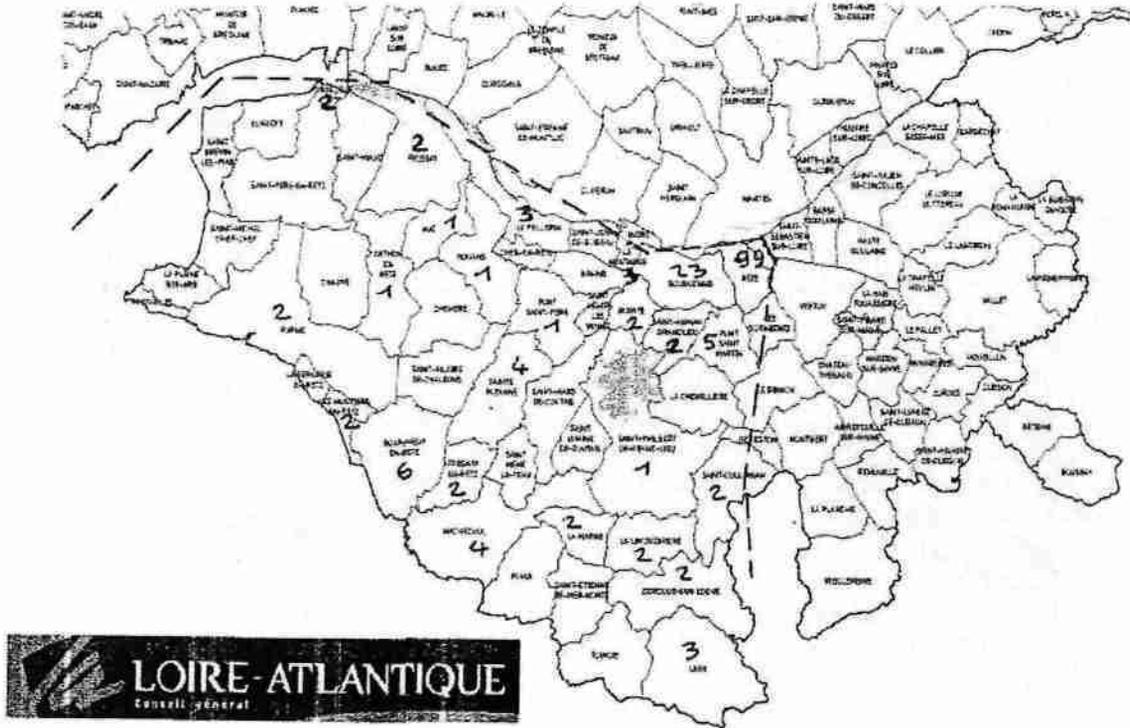
La persistance d'une forte immigration bretonne, (27 chefs de famille et conjoints dans le bourg en 1936), qui avait atteint son sommet sur l'ensemble du territoire rezéen - car il n'existe pas de chiffres par quartiers - à la fin du XIX^e siècle, puisqu'en 1896, on dénombrait sur toute la population (donc, non seulement les chefs de famille et conjoints) 134 ressortissants des trois départements : Ille-et-Vilaine, Morbihan et Finistère, alors que les vendéens n'étaient que 32. Curieusement, les Côtes-du-Nord n'ont fourni que très peu de ressortissants : 1 dans le bourg en 1936.



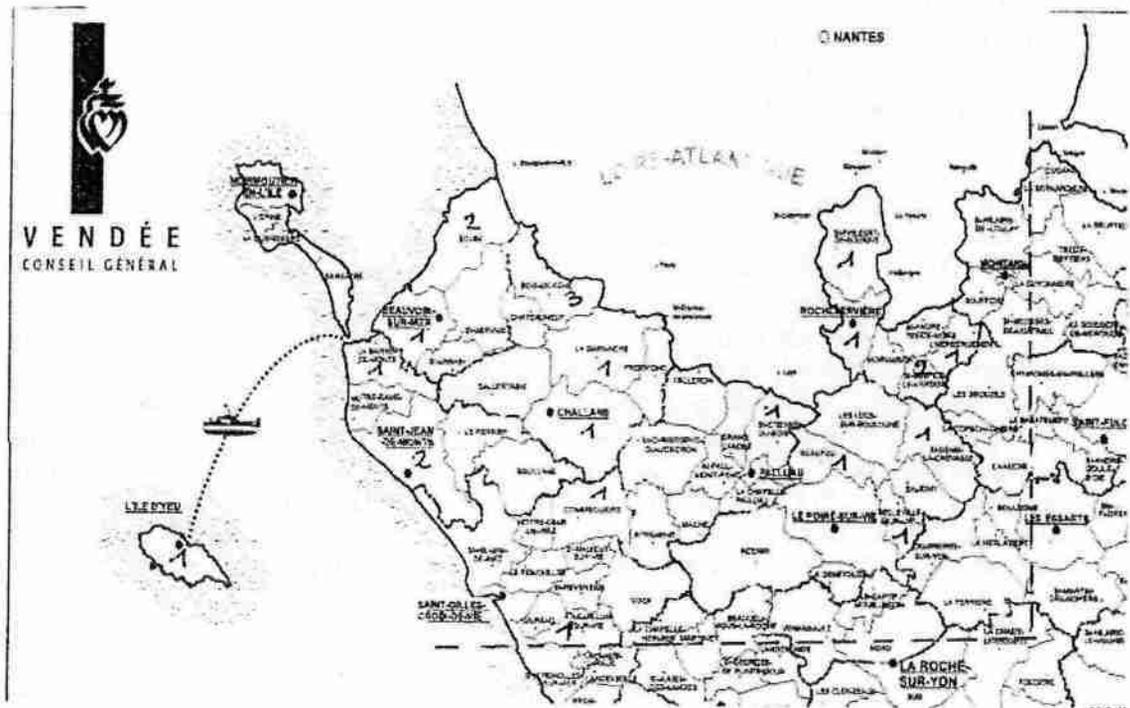
A titre anecdotique, trois chefs de famille viennent du nord de la France. Jean Seutein reconnaît là des soldats appartenant au 91^e Régiment d'Infanterie de

Valenciennes replié à certaines périodes dans les locaux du séminaire des Couëts durant la guerre 1914-18 et s'étant mariés et établis à Rezé à leur démobilisation.

Communes du pays de Retz et du nord-ouest de la Vendée
d'où sont originaires les chefs de famille et leurs conjoints,
habitant le bourg de Rezé en 1936.



Les chiffres indiquent le nombre d'individus par commune



Les ménages : composition et activités

La maison individuelle ne comportant qu'un ménage domine largement dans le bourg : 201 maisons abritant 216 ménages. L'habitat populaire que l'on peut encore observer aujourd'hui témoigne d'une identité sud-ligérienne qui s'étend de la Haute-Île au Pellerin et caractérise les villages égrenés en bordure du fleuve et sur les coteaux qui le dominent.

Le ménage, toutefois, ne comprend pas que le couple et ses enfants à charge : les jeunes adultes demeurent au domicile familial tant qu'ils ne sont pas mariés et, assez fréquemment, sont accueillis un ascendant, voire un oncle, une tante, un beau-frère ou une belle-sœur, célibataires ou veufs. La bourgeoisie s'offre parfois les services d'une employée de maison à demeure.

Il est à remarquer que les femmes sont les plus nombreuses, 54 %, parmi les chefs de famille et les conjoints : longévité plus grande mais aussi veuvage prématuré dû à la guerre 1914-18.

La qualification de *sans profession* affecte la grande majorité des femmes et même aussi certains hommes, car la retraite telle qu'elle s'entend aujourd'hui est loin d'être généralisée. Parmi les métiers féminins, la couture, à titre indépendant ou comme salariée, concerne une douzaine d'emplois ; le commerce, que ce soit comme patronne ou salariée, en génère autant. Spécificité rezéenne, l'usine de feux d'artifices Ruggiéri (3) emploie beaucoup de femmes, surtout comme cartonnières : 9 d'entre elles habitent le bourg. Les femmes les plus jeunes se tournent vers le travail de bureau.

Parmi les hommes, les trois activités dominantes sont les chantiers navals de Nantes (16 habitants du bourg) les entreprises de bâtiment Marchais qui totalisent une centaine d'ouvriers dont 11 du bourg, et les chemins de fer de l'Etat qui en comptent 10. S'y ajoutent les emplois traditionnels d'un bourg qui n'est pas encore coupé de ses racines rurales : agriculture, commerce et artisanat de proximité. Pour les jeunes, qui résident chez leurs parents, la diversité des métiers et des

employeurs, surtout nantais, est plus grande. Enfin, le chômage touche une vingtaine de personnes, ce qui, rapporté aux 216 ménages, donne un taux de 9 %.

Dans les pas de l'agent recenseur

Après avoir enregistré la famille du garde-champêtre qui occupe un logement de fonction près de la mairie, l'agent chargé des opérations de recensement se dirige à droite quand on fait face à la mairie. La première maison est celle de Jean-Baptiste Marchais et de son fils Henri, entrepreneurs de maçonnerie. Eux-mêmes ou Julien, le frère de Jean-Baptiste, ont construit de nombreuses petites maisons, à Rezé et dans les environs, à la suite de la loi Loucheur de 1928 qui a permis l'accession à la propriété de beaucoup de salariés. Les chéneaux de béton et les frontons triangulaires qui ornent les façades portent leur estampille. À côté, c'est le café-tabac tenu par Bellevenue, un métis originaire de la Réunion dont la condition passée de militaire a permis d'obtenir la licence, puis l'épicerie Racineux, flanquée de la pompe à essence.

Dans l'actuelle rue Saint-Lupien, se trouvent l'école privée de filles, tenue par des religieuses de la congrégation de Saint-Paul de Chartres, et un artisan-maçon, Auguste Clavier. Rue Morandau, vit Joseph Rambaud, capitaine du corps des sapeurs-pompiers volontaires, puis le sabotier Barreau qui est chargé d'allumer les réverbères au gaz.

Une vaste demeure qui attire aujourd'hui l'attention, la maison des syndicats (4), est alors occupée par M. Hervouët, un ancien artificier de chez Ruggiéri, conducteur de la voiture municipale, et également de celle des sapeurs-pompiers, vénérable automobile ayant appartenu à un grand bourgeois ou un aristocrate, dotée de roues à bâtons. Ce véhicule était remisé dans le garage de la mairie au-dessus duquel on remarque encore les deux consoles métalliques, servant à suspendre les tuyaux d'incendie pour leur séchage.

Appliqué dans son porte-à-porte, l'agent recenseur reconnaît place Saint-

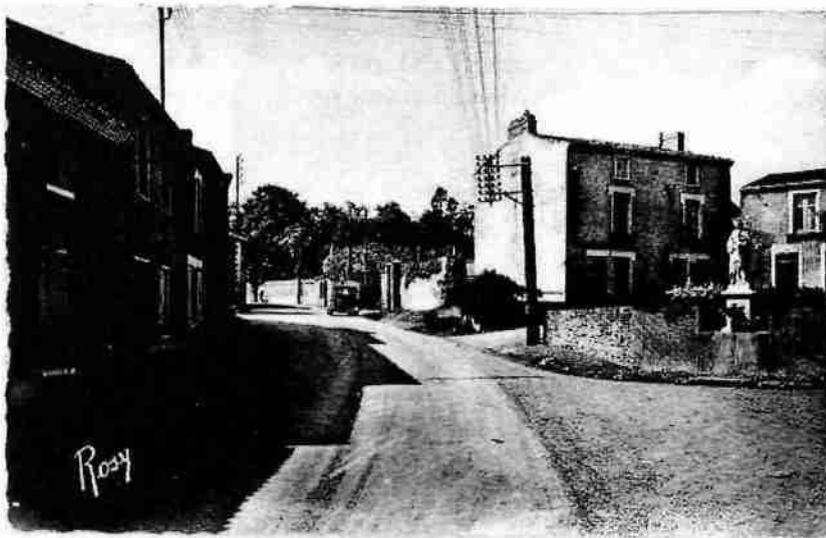
Pierre le boulanger, Charles Durand, et, à côté, un maître d'armes, Visonneau. Débouché de la majestueuse avenue de la Loire, bordée, jusqu'au rétrécissement qui marque l'entrée du bourg, de marronniers rouges et blancs, la place est animée : outre

la boulangerie, s'y trouvent le café des Amis, la boucherie Péneau, deux épiceries, celle de madame Seutein et celle des demoiselles Saupin. Une troisième dans le même pâté de maisons, tenue par Marie Gendron, donne sur l'actuelle place Daviais.





Mairie et square Jean-Baptiste Daviais



Place Edouard Macé

Quand il fait face à l'église, le préposé au recensement peut remarquer à gauche, l'école publique de garçons qui masque l'école privée de garçons ; à droite, le presbytère puis, rue Georges Grille, l'école publique de filles. Les quatre établissements d'enseignement du bourg totalisent une douzaine de classes. A ce sujet, il convient de préciser que le périmètre scolaire dépasse largement les limites du bourg. Dans l'enseignement public, Pont-Rousseau et Ragon ont une école, ce dernier quartier depuis 1932 ; celle de Trentemoult est en construction et ouvrira à la rentrée 1936-37. Les enfants qui habitent des zones peu denses entre le bourg et la Classerie, viennent aux établissements du cœur historique de Rezé qui accueillent aussi des élèves des Couëts, trop éloignés de Bouguenais-bourg.

De leur côté, les écoles privées scolarisent les enfants venant de la partie ouest de la commune, Trentemoult compris, également des Couëts, tandis que Pont-Rousseau dispose de ses propres institutions d'enseignement.

Quant à la poste de Rezé, c'est le site commerçant et passager de Pont-Rousseau qui a été choisi il y a déjà longtemps pour l'accueillir et le bourg n'aura jamais de bureau. La Caisse Rurale, établie au presbytère, constitue le seul établissement financier pour les particuliers : prêts et placements y sont consentis dans un esprit mutualiste.

De l'autre côté du presbytère se trouve le café de Pierre Guérin. Plus loin, à la Blanche, le ferronnier Michel Hélias est connu pour sa fabrication d'ancres de marine. Dans le voisinage, comme artisans ou commerçants, sont établis un horticulteur, Joseph Robert, qui vend ses fleurs à Nantes, place Royale, puis un *jardinier*, maraîcher de l'époque, Pierre Blin, un cordonnier, Adolphe Sorin, un sabotier, Jules Braud, et enfin une épicière, Rosalie Pierron, veuve de guerre.

Dans le secteur de la Croix Médard, sont à noter les locaux d'activité de Julien Marchais, l'entrepreneur de maçonnerie et de Pierre Gallais, marchand de volailles.

En parvenant rue Louis Macé par le chemin de terre, repris aujourd'hui par le

boulevard Le Corbusier, l'agent recenseur rencontre un électricien, Jean Fillodeau, puis rue Georges Boutin l'entreprise Aubinais, transports et charbons. Clair Gendron, négociant en vins, qui a ses entrepôts rue Théodore Brosseau, emploie plusieurs personnes dont un tonnelier.

Parmi les métiers à la résonance bien particulière, témoins de l'époque, on peut citer une modiste, un artificier - il s'agit d'un ancien artilleur de l'armée travaillant chez Ruggiéri - , un *octroyen*, c'est-à-dire, employé à l'octroi de Nantes, et ceux qui ont trait à la construction navale : gréeur, ajusteur, pointeur, fraiseur.

Il n'y a ni médecin, ni pharmacien dans le bourg, et les professions de santé se limitent à une religieuse infirmière et une sage-femme, Marie Rahier.

Six exploitations agricoles sont répertoriées : celles de Jean-Baptiste Babonneau, Joseph Brosseau, Francis Chevalier, François Boucard, Ferdinand Chevalier, Francis Rontard et son fils René. Une autre est limitrophe du secteur du bourg : celle de Saint-Lupien tenue par la famille Fradet. Sur quelques hectares, chacune exerce de la polyculture et de l'élevage

Le château de la Bouvardière avec son vaste parc qui s'étend jusqu'aux moulins du bourg, est habité par M. Goubin, un agent commercial. Quelques maisons de caractère méritent également d'être citées : *Ratiat*,⁽⁵⁾ construite au début du siècle par M. Perou, magistrat, propriétaire en outre de la *Tanière* et de l'exploitation du fleuriste Robert ; son fils, Eugène Perou, avocat, ayant hérité de l'ensemble, habite la villa *Ratiat* en 1936 ; *Mon Repos*, est la demeure de Clair Gendron ; rue Georges Boutin, Les maisons de M. Désécot, ingénieur du service vicinal, qui a son bureau au rez-de-chaussée, et de M. de la Roche-Saint-André, dont la famille possède le château de Rocheservière, encadrent la belle bâtisse de M. Thibaud, *Les Hortensias*.⁽⁶⁾ Rue Camille Jouis, se remarque la propriété⁽⁷⁾ de M. Peigné, dont le père avait dirigé les Entrepôts Vinicoles de l'Ouest à Nantes, important établissement qui fait place aujourd'hui à la présidence de l'université.

Quelques aspects des conditions de vie

En 1936, chaque maison dispose de l'eau potable, même si les puits subsistent, et de l'électricité. En revanche, en matière de salubrité, chacun doit se contenter de latrines, dans le jardin souvent, et réaliser du compost avec les déchets et ordures putrescibles, en l'absence de service public de collecte.

Les rues goudronnées canalisent tant bien que mal de nombreuses catégories d'usagers : piétons, cyclistes, attelages hippomobiles des messageries, automobiles en transit, car seulement dix habitants du bourg en possèdent une, camion, autocars. Le vélo est le principal moyen utilisé pour les trajets domicile / travail, surtout par les ouvriers, suivi par les autocars Brounais et Citroën qui assurent la liaison entre le nord du pays de Retz et Nantes : un service est assuré tôt le matin pour celles et ceux qui travaillent en usine, puis un second plus tard, mieux adapté aux horaires des employés de bureau et de commerce.

Les troupeaux de vaches empruntent rarement les rues du bourg, car les exploitations sont surtout situées vers le sud. Ils accédaient toutefois aux prairies humides du Goulet par un chemin surnommé *la rue à bouses*.

Les loisirs sont rares, on s'en doute, d'autant plus que le recensement a lieu au début de l'année 1936 et que les premiers congés payés n'arriveront qu'avec l'été.

Rompant la monotonie des jours, des projections cinématographiques et des pièces de théâtre ont lieu au premier étage de l'école publique de garçons. Il en est de même dans la salle du patronage paroissial où le cordonnier Sorin fait étalage de ses talents de clown.

Grâce au recensement, on a pu observer que, malgré une configuration et un nombre d'habitants stables depuis plusieurs décennies, le bourg de Rezé connaissait une mobilité importante qui s'équilibrait entre les départs et les arrivées. L'examen des communes de naissance des chefs de famille et de leurs conjoints en a témoigné. L'image quelque peu oubliée du cœur historique s'est animée, a révélé des visages, des us et coutumes, grâce à la mémoire fidèle de Jean Seutein. Quand le témoignage oral s'adjoint aux sources écrites, la connaissance de l'histoire progresse d'un grand pas.

Yves Lostanlen

Notes

- 1) Méthode utilisée par Jean Ollivro dans « Bretagne, 150 ans d'évolution démographique », Presses Universitaires de Rennes, 2005
- 2) Jacques Dupâquier, « Histoire de la population française, tome 4, de 1914 à nos jours », Presses Universitaires de France, 1988
- 3) Xavier Nèrrière et Christophe Patillon « Pont-Rousseau en Rezé » éditions du Centre d'Histoire du Travail, 2002, page 98
- 4) 16, rue Monnier. Immeuble faisant l'objet de mesures de protection dans le Plan Local d'Urbanisme au titre de l'article L 12361 paragraphe 7 du code de l'urbanisme.
- 5) 10, rue Marchais. Idem.
- 6) Rue Boutin : Désécot n°15, de la Roche Saint-André n°19, Thibault n°17. Idem
- 7) 1, rue Camille Jouis. Idem.

La trace des Monti en Toscane

Par Jean Seutein

On sait que les Monti, anciennement Crociani, ont joué un rôle majeur à Florence pendant tout le Moyen Âge ayant fourni à cette république un grand nombre de gonfaloniers (équivalent des doges à Venise). On sait aussi que leur seigneurie d'origine était à Monte Reggio, toujours en Toscane.

Cette région fut érigée en grand duché au profit d'Alexandre de Médicis (assassiné par Lorenzaccio en 1537). En fait, le premier duc fut Cosme de Médicis (1519-1574).

Un conflit pour le pouvoir opposait les Médicis aux Strozzi et leurs alliés Monti. Mathéo de Monti, gonfalonier de 1527 à 1554, avait épousé successivement Isabelle Strozzi puis Constance Strozzi. De cette dernière, il avait, entre autres, un fils, Bernardo, né en 1531.

Accusé d'avoir pris partie contre les Médicis, Mathéo tomba en disgrâce et son fils Bernardo décida de passer en France où il avait des parents installés en Bretagne, Louis de Biliotti, oncle maternel, et Thomas Strozzi qui était déjà à Nantes en 1530 et avait acquis la nationalité française. Bernardo le rejoignit en 1546 alors qu'il n'avait que quinze ans. Trois ans plus tard, Bernard de Monti devenait français à son tour.

Cosme de Médicis lui avait fourni un certificat attestant l'ancienneté de la noblesse familiale et le grand rôle que ses ancêtres jouèrent à Florence. Ainsi, il put être très rapidement intégré dans la noblesse française. Ces quelques rappels nous permettent de cerner l'origine des Monti de Rezé, descendants de Bernard et de Renée Verge, son épouse.

Vu sa puissance à Florence, au moins depuis le XVIII^e siècle (Jacobo Crociani de Monti fut gonfalonier de 1283 à 1292), cette famille a forcément laissé des traces dans la capitale toscane, ce d'autant plus que tous ne suivirent pas le chemin de Bernardo, loin de là.

Notre ami, monsieur Brangolo, en visite dans cette ville, en a profité pour rechercher les tombes ou autres témoignages concrets (blasons en particulier). Il disposait de quelques indications, en particulier une copie du texte où Cosme de Médicis atteste de l'antiquité des Monti-Crociani. Il signalait ainsi des armoiries sur un mur du monastère de Santa Croce et monsieur Brangolo a pu vérifier qu'elles étaient toujours là. Dans l'église jointe, il a de même pu retrouver plusieurs tombes armoirées en rapport.

Trois tombes armoirées de la même famille se trouvent aussi à l'église Santa Maria Nouvelle.

Après avoir trouvé confirmation de ce qu'il cherchait, monsieur Brangolo s'est procuré un ouvrage en italien sur l'histoire de Florence intitulé « *Cronica di Buonaccorso Pitti* », chronique rédigée par un Pitti, de la famille qui fit construire le superbe palais Pitti. Le récit vaut pour la période allant du XIII^e au XV^e. Il y est bien sûr, question des Crociani.

Notre ami a noté en particulier : « *Sono de Crociani de Monterecci de Montereccio, coll'arme de Cresci comune a Traqualzi* ».

Il écrit : « *Cette fameuse phrase fut un révélateur, car il existe encore une famille Cresci-Traqualzi, issue des Cresci-Crociani portant les mêmes armes* », ou presque.

En effet, le blason des Monti de Rezé se lit : « d'azur, une bande or, deux monts de six copeaux d'or ».

Le blason des Monti de Florence se lit : « d'azur, une bande de gueule (rouge), deux monts de six copeaux d'or ».

Le blason des Cresci Traqualzi se lit : « d'azur, une bande or surchargée d'une bande de gueule, deux monts de six copeaux d'or ».

Près de la cité de Monte Reggio se trouve la grande ferme de Cresci où des

armes se reconnaissent. Ceci nous confirme que les Crociani étaient bien à Monte Reggion et qu'ils en furent les seigneurs.

Un autre de nos amis, monsieur LOSTANLEN, qui a eu l'occasion de visiter

Florence, m'a fourni plusieurs photographies, lesquelles, avec celles de monsieur BRANGOLO, m'ont permis d'illustrer cet article, ce dont je les remercie.

Jean Seutein



Florence – Palais Buondel Monti 16^e siècle



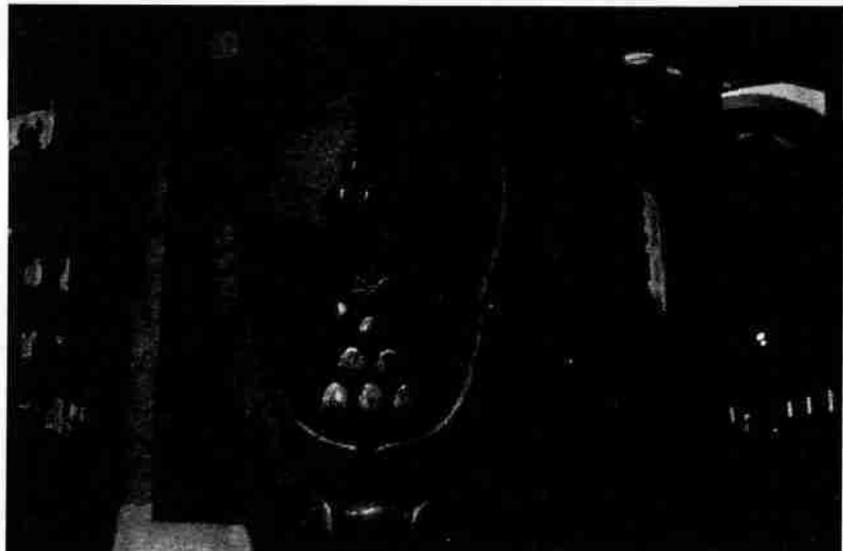
Florence
Plaque authentifiant le palais Buondel Monti



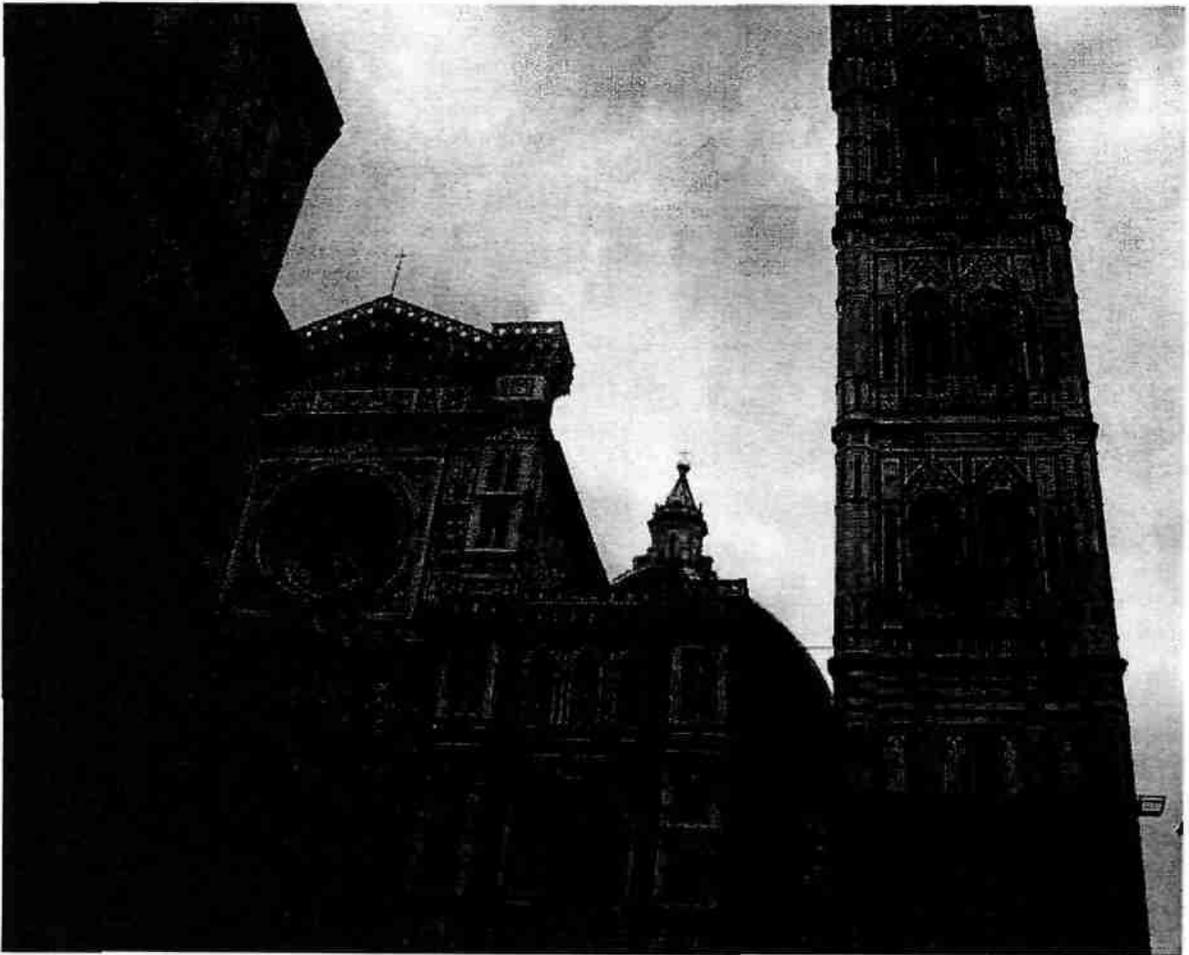
Florence – Cathédrale (Duomo)
Rangée d'armoiries sur la façade de marbre créée au 19^e siècle



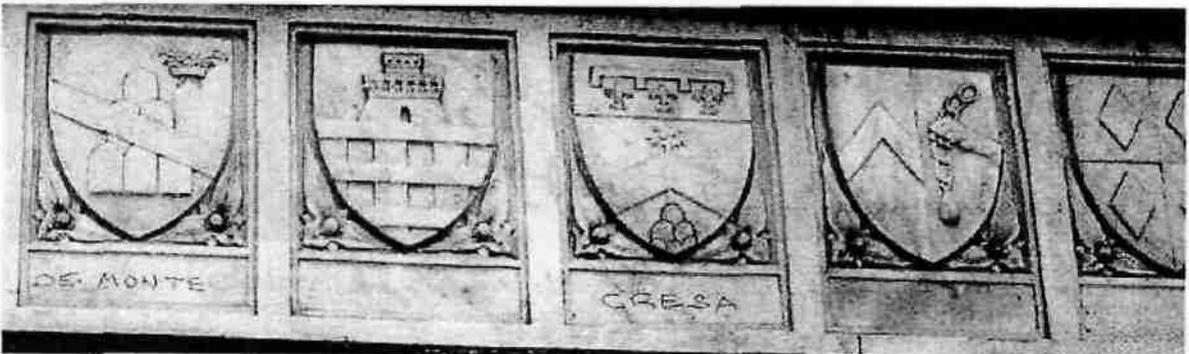
Florence – Eglise Sainte Marie Nouvelle



Florence – Basilique Santo Spirito (1434)
Balustrade baroque entourant le maître-autel
On reconnaît les armes des Monti



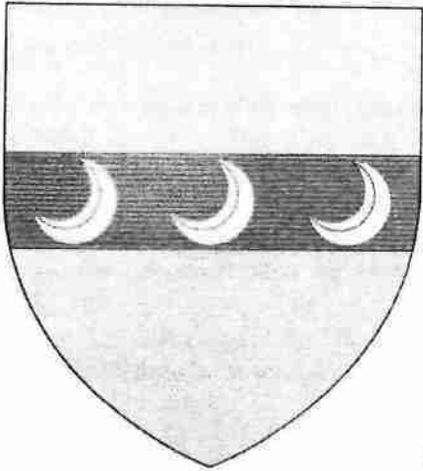
Cathédrale de Florence



Cathédrale de Florence
A gauche, les armes des Monti, à suivre celles de leurs alliés



Monastère de Santa Croce
Mur avec les armes des Monti



Blason famille Strozzi : d'or à la bande de gueules chargée de trois croissants d'argent tournés en bande



Pierre tombale

La contrebande du tabac en Basse-Loire sous l'Ancien Régime

Par Michel Kervarec

L'historien Vincent Bugeaud a consacré sa thèse de doctorat à la marine de la Basse-Loire au XVIII^e siècle et il a déjà fait bénéficier notre bulletin de ses recherches. Il en a été de même pour d'autres publications, dont le *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes*, tome 144 (2009).

Il y signe une étude intitulée : *"Criminalité et frontière fiscale : l'exemple de la contrebande du tabac dans l'estuaire de la Loire au XVIII^e siècle"*.

Comme on s'en doute, les habitants de Trentemoult et de l'île des Chevaliers étaient très concernés par ces activités illégales et les archives en gardent de nombreuses traces. Le tabac était, avec le sel, le principal objet de contrebande en France.

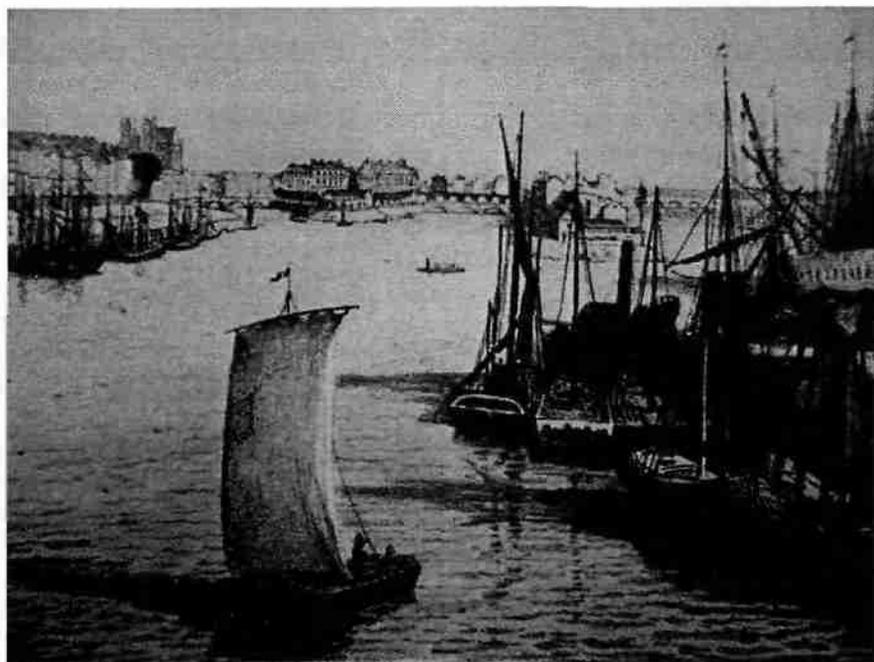
La particularité du tabac, c'est que le trafic se faisait par voie d'eau.

Il semble qu'un tiers du tabac consommé alors dans le pays ait été d'origine frauduleuse.

A la fin du XVII^e siècle, alors que l'usage du tabac se répandait, l'Etat établissait un monopole de la vente et de la distribution (1674) puis de la fabrication (1681). Le monopole fut confié à des financiers en 1730 – la Ferme générale – les mêmes qui contrôlaient traites et gabelle.

La Ferme était ici divisée entre le contrôle général de Paimboeuf, pour le sud de la Loire, et celui de Guérande, pour le nord. La capitainerie de Nantes, qui dépendait de Guérande, employait 77 personnes en 1777. A la même date, l'appareil répressif pour tout l'estuaire était de 258 hommes.

On comptait 35 brigades fluviales, équipées de bateaux dits pataches principalement pour faire la chasse aux contrevenants. Elles avaient le droit d'aller jusqu'à deux lieues des côtes et d'y arrêter les navires pour les fouilles.



Le port de Nantes au milieu du 18^e siècle

Les infractions constatées étaient traitées par la juridiction royale des traites dont une se trouvait à Nantes. Vincent Bugeaud indique :

« Si le verbalisé conteste la véracité des faits, son recours est l'inscription de faux où il doit présenter des témoins qui peuvent contredire le procès-verbal. Ceci-dit, à tout moment avant le jugement, un règlement à l'amiable reste possible, ce dernier constituant une alternative au jugement d'autant plus intéressante si l'accusé se trouve en état d'insolvabilité, incapable de faire face aux frais de justice. Les juridictions d'appel sont, quant à elles, constituées par les cours des aides. Celle de Bretagne, à Rennes, était rattachée au parlement de la province. »

Les peines encourues étaient lourdes :

- Fraudeurs non armés, individuels, ou groupés par moins de cinq = 5 ans de galère et 1000 livres d'amende
- Contrebande avec port d'armes ou perpétrée par cinq personnes et plus = peine de mort + confiscation des biens.
- Recel = 3 ans de galère et 500 livres d'amende.

Pour une femme se livrant à la contrebande, la peine était de 500 livres d'amende, le fouet, le flétrissement (marquage au fer de la fleur de lys) et le bannissement.

Un employé de la Ferme convaincu de complicité était condamné à mort.

Beaucoup d'affaires se réglaient par des compromis.

Vincent Bugeaud distingue deux principaux types de trafic maritime du tabac.

- L'un est interne au complexe portuaire de la Basse-Loire. Il est alimenté par le commerce avec les colonies d'Amérique, en particulier Saint-Domingue.
- L'autre s'articule autour des îles (Bouin, Yeu, Noirmoutier, Belle-Ile, etc.) devenues les plaques tournantes d'une contrebande internationale de grande envergure.

- Dans le premier cas, les marchandises illicites étaient déchargées à Paimboeuf ou au large, où elles étaient récupérées par les bargers de Loire ayant coutume de faire la liaison entre Nantes et son avant-port pour le transbordement du fret.

- Dans le second cas, les pêcheurs d'Indre et de Rezé étaient les principaux intéressés. Souvent ils ne ramenaient pas que du poisson. Tous bénéficiaient de la complicité de leurs collègues et le métier de commis de la Ferme n'était pas sans gros risques. Les contrevenants en passe d'être pris, que ce fût sur l'eau ou à terre, pouvaient tabler sur l'hostilité de la population, quitte à amener celle-ci pour échapper aux gens du fisc.

Pour comprendre comment le trafic a pu s'instaurer autour des îles, il faut savoir que celles-ci possédaient des franchises fiscales obtenues aux XIV^e et XV^e siècles, du temps des ducs. Ceux-ci souhaitaient ainsi peupler les îles afin d'assurer une défense côtière plus efficace.

La Flandre, rattachée récemment au royaume, avait aussi conservé ses anciennes franchises et le trafic s'établissait principalement entre Dunkerque et l'île d'Yeu.

Belle-Ile fut privée de ses franchises en 1718. Bouin et Noirmoutier subirent le même sort en 1767. Quant à Yeu, l'île fut achetée par le roi en 1785, quatre ans seulement avant la Révolution. Les seigneurs de l'île avaient largement profité de la situation jusque là.

Les marins de l'île d'Yeu allaient donc jusqu'à Dunkerque (ou Ostende), en ramenant les ballots de tabac qu'ils venaient décharger en des lieux arrêtés à l'avance. Grains, farine, bétail arrivaient en contrepartie sur l'île. Ainsi fut freiné le déclin de celle-ci car toute la population en profitait – et largement – Il alla jusqu'à se créer des sociétés de commerce spécialisées dans la fraude du tabac.

À terre, certains rapports témoignent de la formation de véritables bandes armées chargées de récupérer les marchandises. Vincent Bugeaud cite un cas de récupération avec une quinzaine de

personnes dans les marais de Saint-Etienne-de-Montluc, ceci pour un commanditaire de Vigneux Lorsque les gens du fisc débarquèrent, le groupe s'enfuit mais c'était pour aller chercher des renforts et c'est à une cinquantaine de personnes armées de grands bâtons qu'ils durent faire face. Ils n'avaient plus qu'à regagner leur patache.

Le 26 avril 1781, le marquis de Castries, secrétaire d'Etat à la Marine, écrivait au commissaire principal de la Marine à Nantes. Il lui reprochait de ne pas avoir fait le nécessaire contre « *les bargers de l'Isle de Trentemoux dont la principale occupation parroit être le commerce de faux-tabac* ». Il s'étonnait « *qu'on ait toléré si longtemps le désordre auquel ils se livrent aussi ouvertement contre toute police* ».

La même année, le commissaire de la Marine à Rochefort intervenait de même pour dénoncer les Trentemousins qui chargeaient le "faux tabac" à l'île d'Yeu pour aller le verser sur les côtes, au moins une fois par mois.

En juillet 1785, l'année où Yeu perdit ses franchises, une barge de Trentemoult fut prise en chasse par une patache de la Ferme de Nantes. Le rapport sur l'affaire indique que la barge essaya de semer la patache en suivant la côte est de l'île au plus près, en vain. En plus des trois bargers, il y avait quatre autres hommes dans le bateau trentemousin. A hauteur de la pointe des Corbeaux, ils balancèrent des ballots sur la rive et eux-mêmes suivirent le même chemin, mais ils abandonnèrent leurs marchandises. Alors que la barge prenait le large à pleine voiles, les gens de la Ferme débarquèrent et récupèrent 14 ballots contenant 372 carottes de tabac de Hollande « *façon de Paris extra fin* ». Ceci fait, la chasse reprit. La barge s'était réfugiée à Port-la-Meule pour passer la nuit. La patache resta un peu au large en vue du port.

A quatre heures du matin la barge trentemousine sortit de son hâvre et suivit la côte où les trois hommes jetèrent leurs filets de pêche. Les gens de la Ferme les abordèrent et leur demandèrent de reconnaître les ballots. Bien sûr, ils

prétendirent être en pêche et n'en rien savoir.

Sur ce, deux des bargers saisirent un des commis de la Ferme au cou. Ses deux collègues sortirent leurs armes. La barge confisquée, fut prise en remorque et ramenée à Nantes avec ses occupants : Pierre Laurent, son beau-frère Pierre Ollive et Guillaume Samson.

Pour le procès, il y eut six mois de procédure et finalement, la Ferme fut déboutée, faute de preuve.

Ordinairement, le départ des bargers de l'île d'Yeu se faisait la nuit. Certains bateaux mettaient alors des voiles noires. La pénombre facilitait la fuite.

En janvier 1777, ainsi, vers deux heures du matin, la brigade de Chézine, ayant planqué sa patache à l'embouchure de la Sèvre, vit arriver une barge menée à la rame avec quatre avirons et huit hommes à bord. L'embarcation, qui avait remonté la Loire s'engagea dans la Sèvre.

Les commis de la Ferme se découvrirent et firent les sommations d'usage, en vain « *Loin de satisfaire à notre sommation, les dits particuliers à nous inconnus se sont mis deux sur chaque aviron, ont viré de bord à l'instant et ont forcé de ramer pour nous échapper* ». A hauteur de la digue de la Haute-Île, la barge fut rattrapée et accrochée avec une gaffe. Un des bargers s'écria : « *Nous sommes foutus cette fois-ci !* » et tous se jetèrent à l'eau. Quelques uns allaient être rattrapés mais la patache, à laquelle était attachée la barge allait se planter et s'empêtrer dans les oseraies. Les contrebandiers disparurent. Dans leur bateau, on trouva 108 "andouilles" de tabac de Hollande fabriqués à Dunkerque.

L'estuaire était très fréquenté la nuit, ainsi au mois d'octobre 1700, vers 22 heures, Pierre Ertaud remontait le fleuve avec sa barge lorsqu'il fut pris en chasse par une patache de la Ferme. Cela dura une demi-heure puis, au niveau de la digue de Bouguenais, le bateau fuyard fut rattrapé. Les gens de la Ferme racontèrent qu'ils y trouvèrent « *trois particuliers tous tremblants et interdits, au nombre desquels nous avons reconnu le nommé Pierre Ertaud, de Trentemoult, par nous connu pour patron de barge adonné à la fraude* ».

Manque de chance, ; il n'y avait pas de "faux-tabac" à bord, « *ce qui nous a donné lieu de croire*, écrivait le commis de la Ferme, *que, dans les détours qu'il a fait en nous fuyant, il avait jeté de la fraude dans l'eau* ».

Le lendemain matin, plusieurs canots de la Ferme s'en allèrent sonder les lieux là où « *le dit Ertaud avait fait des ricochets pour nous échapper* ». Ils trouvèrent effectivement une carotte de tabac de Hollande attachée à une corde. A l'autre bout de celle-ci, il y avait une pierre pour maintenir sous l'eau sept ballots de tabac, le tout représentant 250 "andouilles" de tabac.

Faute de flagrant délit, Pierre Ertaud fut relaxé.

Dans toutes ces affaires, la pleine solidarité – ou la complicité – de la population des îles était acquise et les gens de la Ferme étaient véritablement en péril – au moins d'être rossé – s'ils osaient se présenter à Trentemoult ou la Haute-Île.

Vincent Bugeaud cite une affaire remontant à 1729. La Ferme avait été informée « *qu'il s'était fait une décharge d'une grosse quantité de tabac et autres marchandises prohibées chez le nommé Louis Bessac, habitant de l'isle de Trentemoult, maître pêcheur de sa vacation* ». L'île, était-il précisé, « *était l'endroit ordinaire ou plusieurs fraudeurs y avoient leur entrepôt de pareille marchandise* ». Malgré ces certitudes, les employés de la Ferme rechignaient à y faire une descente car « *il y avoit à craindre de descendre dans la dite isle attendu que les habitants de ce lieu se vantoient que si les employés avoient la hardiesse d'y mettre les pieds, il n'en réchapperoit aucun* ».

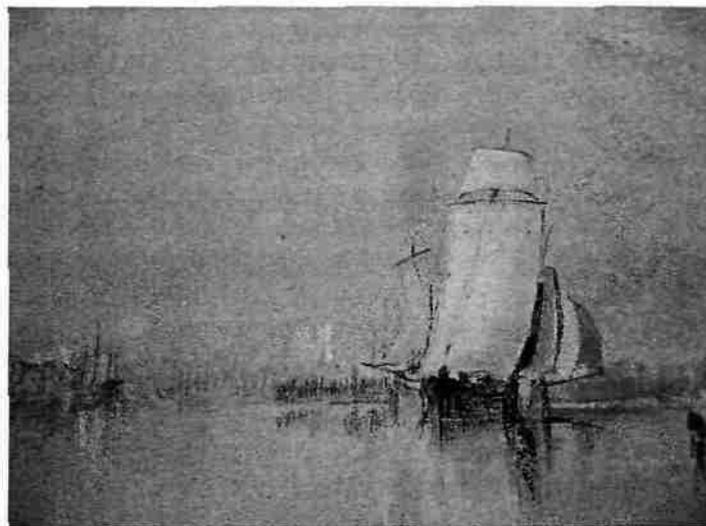
La Ferme réussit pourtant à réunir une dizaine d'hommes pour mener l'opération. Tous les passeurs, même à prix d'argent, refusèrent de les mener dans l'île et ils durent y aller avec leurs propres bateaux.

A Trentemoult, trois employés se dirigèrent vers la maison à Louis Bessac où ils trouvèrent ce dernier qui leur dit « *Ah, mes bougres, vous êtes maltôtiers¹ ; je vous trouve bien hardis de venir ici !* ».

De fait, selon le témoignage des trois hommes, un groupe d'Ilais se jeta sur eux.

Le brigadier, pris à la gorge, fut bourré de coups de pieds et de coups de poings. Un de ses hommes sortit alors son épée. Leurs collègues arrivaient en renfort, mais ils se heurtèrent à un autre groupe d'Ilais bloquant l'accès à la maison. Bientôt, c'est plus de 300 personnes des deux sexes qui allaient encercler celle-ci et les gens de la Ferme pris au piège. Heureusement, pour eux, ils reçurent du renfort mais, indiquèrent-ils dans leur rapport, « *cette populace est tombée avec furie sur nous, criant de toutes leurs forces qu'il fallait tous nous tuer, nous jeter à l'eau ; ils nous ont donné quantité de coups tant de bâtons, perches que de pierres, de façon qu'il y a plusieurs commis au devoir qui en sont fortement blessés et même un des dits particuliers a tiré un coup de fusil sur nous, lequel ne nous a heureusement pas touché* ».

Ils réussirent à reprendre leur bateau et à regagner Nantes.



William Turner – Calme sur la Loire

Dans la seconde moitié du siècle, la Ferme allait néanmoins parvenir à installer une brigade de ceux qu'on peut appeler "douaniers" à Trentemoult, mais c'est peu de dire qu'ils n'étaient pas les bienvenus.

En décembre 1777, la nuit tombée, vers 20h30, « *sous le bourg de Chantenay* », la patache de la brigade de Trentemoult était de sortie. Elle prit en charge cinq barges remontant la Loire. Arrivés à la hauteur d'une première barge

¹ Maltôtiers : celui qui perçoit l'impôt

« qui colloit beaucoup plus que les autres », les gens de la Ferme remarquèrent qu'elle contenait des ballots. Ils sommèrent « *les cinq particuliers qui la conduisoient de s'arrêter (...) mais, au lieu de satisfaire à notre sommation, écrivent-ils, les dits particuliers crièrent : « Au secours mes amis, nous sommes perdus ! ».*

Les quatre autres barges manœuvrèrent alors pour se glisser entre la patache et le bateau arraisonné, ce qui permit à celui-ci de se dégager et de gagner Trentemoult ... avec ses ballots.

Dans chaque barge, il y avait cinq hommes et les commis de la Ferme identifièrent « *les deux fils Talva, un Barban et son beau-frère, ainsi que les deux frères Pouty* », tous de Trentemoult.

Le rapport de la Ferme indique : « *Nous avons sommé les dits Talva de se retirer et de nous laisser la liberté dans les fonctions de nos emplois mais, au lieu de satisfaire à cette sommation, ils se sont animés mutuellement contre nous en jurant, disant qu'ils vouloient nous assommer et nous jeter dans l'eau et, de fait, les dits Talva, s'étant jetés sur notre grappin, qu'ils ont tiré dans leur barge, tous les autres particuliers ont amarré les leurs à notre canot pour nous ôter tous moyens de fuir et se sont armés aussitôt des barres de leur gouvernail, gaffes et avirons pour nous en frapper* ».

Les employés de la Ferme tirèrent alors un coup de feu pour, dirent-ils, appeler à la rescousse la patache de la Chézine. Ils menacèrent « *les dits Talva fils et autres particuliers de faire usage de (leurs) armes contre eux en cas de plus forte violence de leur part. Mais tous les particuliers, loin de s'intimider et de renoncer à leur mauvais dessein, se sont mis comme des furieux, appelant à leur secours les conducteurs d'une vingtaine de barges pêcheuses qui étaient mouillées à quelques distances de nous, les prenant pour témoins d'un coup de fusil qu'ils nous accusé d'avoir tiré sur eux* ».

Un des deux Talva ayant frappé un employé avec un aviron, celui-ci répliqua avec un bâton. La situation devenant critique, les commis de la Ferme mirent des baïonnettes aux canons de leurs fusils et couchèrent leurs adversaires en joue en menaçant de faire feu dans le tas.

Une vingtaine de barges arrivèrent alors en renfort des Trentemousins et l'on risquait le pire. S'ils avaient tiré, les commis se seraient fait massacrer. Le rapport indique : « *Les bargers se sont joints aux autres rébellionnaires, leur proposant de les aider à nous assommer et à nous jeter à l'eau en nous traitant de foutus maltôtiers, de voleur et autre propos injurieux* ».

Sur ce, « *il s'est levé un bruit confus du côté de Trentemoult et plusieurs voix ayant crié distinctement : « Laissez ces bougres là, nous les tuerons une autre fois ! ».*

Les bargers décrochèrent alors « *menaçant de ne nous faire aucun quartier et de nous exterminer si nous osions les suivre* ».

Dans leur local de Trentemoult, les commis de la Ferme devaient forcément se sentir dans la plus totale insécurité. L'année précédente, une nuit, ils avaient mis la main sur un nommé Athanase Ertaud qui leur balançait des pierres. C'était quelque chose de fréquent que ces attaques nocturnes. Le chef de brigade, dans un rapport, signalait « *les risques, où le poste de Trentemoult est journellement et nuitamment exposé par la quantité de fraudeurs qui y résident* ».

Le trafic du tabac ne laisse plus de trace dans les archives après l'achat de l'île d'Yeu par le roi Louis XVI en 1785, ce qui ne signifie pas qu'il disparut totalement. Il y avait manifestement des réseaux bien organisés de contrebande et ce sont les filières sans doute qui changèrent. Les îlais de Rezé en avaient bien profité. Ils risquaient beaucoup dans ce trafic et il devait être particulièrement rémunérateur pour ainsi passer outre.

Ce que nous révèle aussi ces affaires, c'est la force d'une communauté bien difficile à gérer pour les autorités, quelles qu'elles soient. En d'autres occasions, on la vit ainsi faire front et ce sera encore le cas au XIX^e siècle lorsqu'on entreprendra de s'attaquer aux prairies communes.

Michel Kervarec

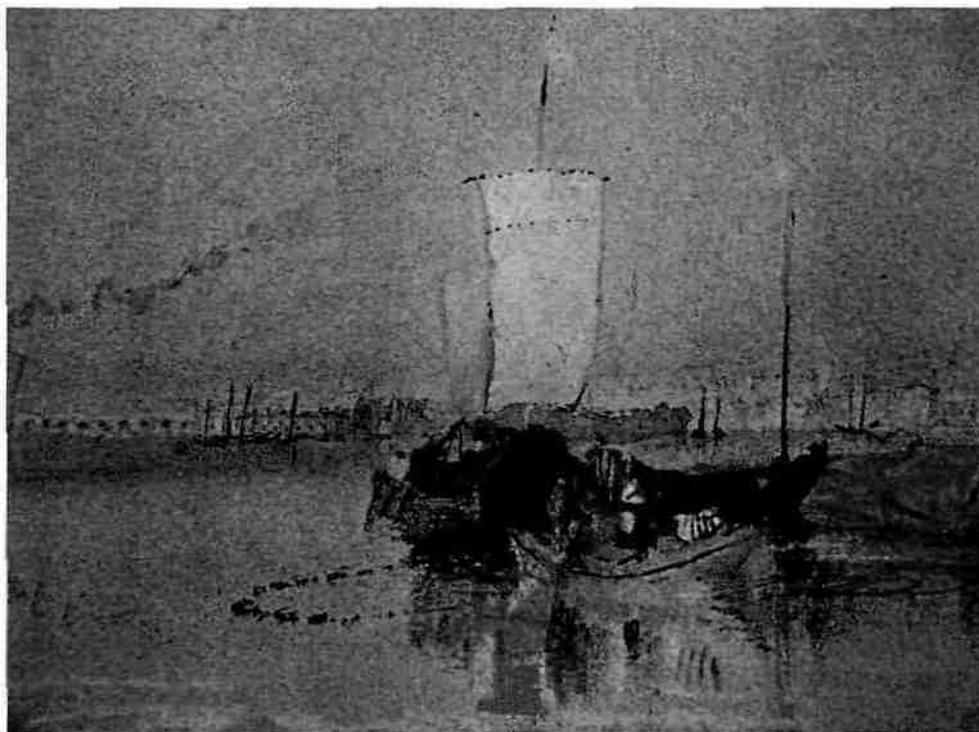
P.S. Pour illustrer cet article, j'ai eu recours, entre autres, à deux œuvres de l'Anglais William Turner (1775-1851), un des plus grands peintres de son temps et un novateur. Non sans raison, il est considéré comme un précurseur du mouvement impressionniste et un coloriste hors pair.

Il vint fréquemment en France. En 1826, il débarqua ainsi à Dieppe, Rouen, Le Havre, Caen, Cherbourg, St Malo, Brest, Quimper, Vannes, Nantes, Angers, Tours, Blois, Orléans furent autant d'étapes où il dessina, peignit, fit croquis sur croquis, souvent retravaillés par la suite en atelier.

Depuis Nantes, il fit manifestement un crochet à Trentemoult puis longea le fleuve jusqu'à Pirmil. C'est ce qui apparaît à travers plusieurs oeuvres dont j'ai gardé :

1. " Calme sur la Loire " , pris en rade de Trentemoult
2. " Sur la Loire, vue Ouest de Nantes " , pris tourné vers la prairie d'Aval.

Sur ces peintures, on reconnaît les différents bateaux utilisés tant pour la pêche en Loire qu'en mer, ainsi que pour le cabotage.



William Turner – Sur la Loire – vue ouest de Nantes

L'Histoire du tabac

La culture du tabac à son origine en Amérique, il y a plus de 3000 ans. Les Indiens commencent à rouler les feuilles de tabac jusqu'à obtenir une sorte de grand cigare qu'ils appellent "tabaco".

Avant la découverte des Amériques, le tabac est surtout une plante sacrée et curative, utilisée par des prêtres et des chamans. Il sert à communiquer avec les esprits et à apaiser des douleurs.

1492 – Christophe Colomb découvre le tabac à Cuba et l'importe pour la première fois en Europe.

A la Cour espagnole et portugaise, le tabac est longtemps utilisé comme simple plante d'ornement. Ce n'est qu'au milieu du 16^e siècle que le médecin personnel de Philippe II commence à propager le "médicament universel" – le tabac.

1556 – Le moine angoumois André Thévet ramène pour la première fois des graines du tabac en France.

1560 – Le tabac triomphe en France grâce à Jean Nicot. Celui-ci, croyant à l'effet curatif de la plante, envoie de la poudre à la reine Catherine de Médicis afin de traiter les terribles migraines de son fils François II. Le traitement a du succès et le tabac devient ainsi "l'herbe à la Reine" dont la vente sous forme de poudre est réservée aux apothicaires. En l'honneur de Jean Nicot, on appelle le tabac à partir de maintenant "Nicotiana Tabacum".

Sous Louis XIII, le tabac est toujours consommé comme médicament en poudre. Mais de plus en plus, on le fume dans la pipe par plaisir.

1629 – Le cardinal de Richelieu instaure un droit de douane à l'entrée des

tabacs qui, à cette époque, étaient encore importés du Nouveau Monde. Cette décision entraîne, sept ans plus tard, de premières plantations en France, à Clairac (Lot-et-Garonne).

Au milieu du 17^e siècle, il y a déjà un grand nombre d'exploitations, surtout dans les vallées du Lot et de la Garonne, en Lorraine et en Normandie.

1674 – Sous Louis XIV, Colbert décrète le "Privilège de fabrication et de vente". Celui-ci est d'abord affermé à des particuliers, puis à la seule Compagnie des Indes. La tabaculture devient un monopole.

1719 – La culture est prohibée dans toute la France avec des condamnations qui peuvent aller jusqu'à la peine de mort. Exceptions : la Franche-Comté, la Flandre et l'Alsace.

1791 – L'Assemblée Nationale déclare la liberté de cultiver, de fabriquer et de débiter le tabac.

1810 – Avec Napoléon I^{er}, le monopole exploité par l'Etat est rétabli.

A partir de 1816, l'autorisation de culture est donnée, petit à petit, à quelques départements.

1950 – Le tabac est cultivé dans 55 départements, avec 105 000 producteurs sur 28 000 hectares.

21 avril 1970 – Le règlement de la Communauté européenne portant sur l'établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur du tabac brut entre en vigueur. Il entraîne l'abolition du monopole. Immédiatement, les producteurs se préoccupent de leur structuration économique, la maîtrise de la production étant désormais de leur ressort.

ORPAR
La SOCIETE des AMIS de REZE
La RESIDENCE SAINT-PAUL

Sont en partenariat pour une organisation de

MARDIS de l'HISTOIRE

A 14 heures 30

Entrée gratuite – Résidence Saint-Paul 103, rue Jean Fraix REZE

SAISON 2010 – 2011

MARDI 19 OCTOBRE (2010)	Jules Verne	Catherine DECOURS
MARDI 30 NOVEMBRE	Aux origines du Mouvement ouvrier en Basse-Loire (1880-1939)	Claude GESLIN
MARDI 25 JANVIER	Jean-Baptiste CARRIER Conventionnel en mission	Thierry PIEL
MARDI 22 FEVRIER	Irlande du Nord (les murs témoignent)	Jean GUIFFAN
MARDI 10 MAI	Les combats Politiques de Victor Hugo	Jacques BERIGAUD
MARDI 21 JUIN	La bataille des communs de Rezé au 19 ^e siècle	Michel KERVAREC

ERRATA

Nous avons à cœur d'éviter fautes et coquilles dans nos bulletins mais malgré les précautions prises, il y a en a toujours qui nous échappent, ainsi dans le bulletin N° 61.

A la fin de l'article intitulé « les savants et les bouseux » page 18, à propos de la rue des Sept-Maries, à Trentemoult, il est écrit : « Il avait expliqué (le commandant Codet) aux gens des services techniques de la ville que ce n'était pas Maries mais mâris, d'un mot régional désignant un tas de fumier et c'est bien ainsi qu'on le comprenait à Trentemoult ».

Manque de chance ! Je voulais corriger une faute et il en apparaît une autre. Il s'agit d'un mot mâris (ou marris).

INFORMATIONS DIVERSES

Responsables du bulletin

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC
Contact : M. KERVAREC , président - tél : 02 40 75 47 60
Adresse internet ; lesamisdereze@laposte.net

Participer activement à notre association en nous faisant part de vos remarques ou en écrivant un article qui paraîtra dans le prochain bulletin.

Reprographie

Mairie de Rezé

Mise en page

PROFESSIONNAL SECRETARIAT

La solution administrative pour
L'Entreprise – L'Association – Le Particulier
5, chemin des Coteaux – 44340 BOUGUENAIS
Tél : 09 75 78 65 47 & 06 80 12 20 51
E.Mail : profess.secretariat@wanadoo.fr

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'association Les Amis de Rezé.

